

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01161
Numéro SIREN : 413 101 957
Nom ou dénomination : FINANCIERE DE L'OMBREE

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2021 sous le numéro de dépôt 9192

PROJET DE TRAITE DE FUSION

entre

FINANCIERE DE L'OMBREE SAS

(Société Absorbante)

et

EOLANE VAILHAUQUES

(Société Absorbée)

24 mai 2021

ENTRE LES SOUSSIGNEES

- (1) **FINANCIERE DE L'OMBREE**, société par actions simplifiée au capital de 11.336.464 €, dont le siège social est fixé au 8, Boulevard Charles Détriché à Angers (49000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 413 101 957, représentée par Monsieur Henri JUIN, Président du Directoire dûment habilité à l'effet des présentes,

(ci-après dénommée « **FINANCIERE DE L'OMBREE** » ou la « **Société Absorbante** »),

D'UNE PART,

ET

- (2) **EOLANE VAILHAUQUES**, société par actions simplifiée au capital social de 300.000 €, dont le siège social est fixé allée du Crêt à La Tour-de-Salvagny (69890), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 453 457 491, représentée par son Président, **FINANCIERE DE L'OMBREE** (elle-même représentée par son Président, Monsieur Henri JUIN), dûment habilité à l'effet des présentes,

(ci-après dénommée « **EOLANE VAILHAUQUES** » ou la « **Société Absorbée** »),

D'AUTRE PART,

Ci-après dénommée(s) ensemble les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** », ont déclaré et décidé ce qui suit en vue de réaliser la fusion par voie d'absorption de la société **EOLANE VAILHAUQUES** par la société **FINANCIERE DE L'OMBREE**.

IL EST TOUT D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIIT :

- (A) Il est envisagé, dans un objectif de rationalisation et de simplification des structures du groupe de sociétés contrôlées par **FINANCIERE DE L'OMBREE** (le « **Groupe** »), de procéder par voie de fusion absorption de **EOLANE VAILHAUQUES**, Société Absorbée dépourvue d'activité, par **FINANCIERE DE L'OMBREE**, Société Absorbante (la « **Fusion** »). La Fusion fait suite à plusieurs opérations de fusions absorptions soumises au régime des fusions simplifiées de diverses sociétés du Groupe par une même société mère absorbante, à savoir **FINANCIERE DE L'OMBREE** en 2020 (la « **Réorganisation** »).
- (B) Le principe de la Réorganisation, en ce compris le principe de la Fusion, a été approuvé par le Comité de Supervision de la société **ELECTRO HOLDING**, associé unique de **FINANCIERE DE L'OMBREE**, le 28 octobre 2019, et le principe de la Fusion et le présent projet de traité de Fusion ont été soumis (i) le 24 mai 2021 au Directoire et à l'Associé Unique de la Société Absorbante et (ii) le 24 mai 2021 au Président et à l'Associé Unique de la Société Absorbée, qui les ont approuvés.
- (C) La Société Absorbante détient à la date du présent projet de traité de Fusion, et détiendra en permanence, jusqu'à la Date de Réalisation (telle que définie à l'Article 8. du présent projet de traité de Fusion), la totalité des actions composant le capital social de la Société Absorbée. La Fusion sera donc placée sous le régime juridique des fusions dites « simplifiées » entre sociétés par actions, prévu notamment à l'article L. 236-11 du Code de commerce.
- (D) A l'effet de réaliser la Fusion, les soussignés ès qualités, au nom des sociétés qu'ils représentent, ont établi le présent projet de traité de Fusion (le projet de « **Traité de Fusion** ») qui a pour objet de déterminer les termes et conditions de la Fusion par voie d'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante. Auparavant, il sera rappelé les caractéristiques principales de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, les liens entre les Parties, les motifs et les buts de la Fusion, les bases de l'opération de Fusion et la date d'effet de la Fusion.
- (E) Chacune des Parties à la Fusion met à la disposition de ses associés et des associés de l'autre Partie le projet de Traité de Fusion, ses comptes annuels approuvés et les rapports de gestion pour les exercices clos les 31 décembre 2018, 31 décembre 2019 et des états comptables arrêtés au 31 décembre 2020 conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et notamment l'article R. 236-3 du Code de commerce

1. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA SOCIETE ABSORBANTE ET DE LA SOCIETE ABSORBEE

- 1.1. Société Absorbante
- 1.2. Société Absorbée
- 1.3. Liens entre les Parties

2. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

3. DATE DE REALISATION JURIDIQUE -DATE D'EFFET DE LA FUSION – COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION – METHODE D'EVALUATION DU PATRIMOINE TRANSMIS – ABSENCE DE RAPPORT D'ECHANGE

- 3.1 Date de Réalisation juridique de la fusion
- 3.2 Date d'effet de la Fusion d'un point de vue comptable et fiscal
- 3.3. Absence d'ajustement
- 3.4. Comptes utilisés pour établir les conditions de la Fusion
- 3.5. Méthodes d'évaluation retenues pour la valorisation des apports
- 3.6. Absence de rapport d'échange

4. DESIGNATION ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIFS ET DE PASSIFS APPORTES PAR EOLANE VAILHAUQUES A FINANCIERE DE L'OMBREE

- 4.1. Actif à transmettre par EOLANE VAILHAUQUES à FINANCIERE DE L'OMBREE
- 1.2. Passif à prendre en charge par FINANCIERE DE L'OMBREE et à transmettre par EOLANE VAILHAUQUES
- 4.3. Actif net à transmettre par EOLANE VAILHAUQUES
- 4.4. Absence de prime de fusion - Détermination et comptabilisation du mali de fusion

5. EFFETS DE LA FUSION - DATE D'EFFET - CHARGES ET CONDITIONS

- 5.1. Dissolution et transmission du patrimoine de la Société Absorbée
- 5.2. Absence d'échange de titres
- 5.3. Date d'effet de la fusion du point de vue comptable et fiscal
- 5.4. Délégations de pouvoirs à des mandataires
- 5.5. Charges et conditions

6. DECLARATIONS RELATIVES A LA SOCIETE ABSORBEE

- 6.1. Déclarations relatives au fonds de commerce
- 6.2. Déclarations générales

7. REGIME FISCAL

- 7.1. Impôt sur les sociétés
- 7.2. Droits d'enregistrement
- 7.3. TVA
- 7.4. Maintien des régimes fiscaux de faveur
- 7.5. Autres impôts et taxes

8. REALISATION DE LA FUSION – CONDITIONS SUSPENSIVES

9. DISPOSITIONS DIVERSES

- 9.1. Election de domicile
- 9.2. Pouvoirs pour formalités
- 9.3. Frais et droits
- 9.4. Intégralité des accords
- 9.5. Indépendance des stipulations
- 9.6. Loi applicable et juridiction compétente

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

1. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA SOCIETE ABSORBANTE ET DE LA SOCIETE ABSORBEE

1.1. Société Absorbante

FINANCIERE DE L'OMBRE est une société par actions simplifiée au capital de 11.336.464 €, dont le siège social est fixé au 8 Boulevard Charles Détriché à Angers (49000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 413 101 957 depuis le 15 septembre 2015.

Elle a pour objet statutaire, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- La prise de participations financières, directes ou indirectes, dans des entreprises commerciales, industrielles ou immobilières, ainsi que toutes activités connexes et accessoires tenant à la gestion, l'administration et l'organisation d'entreprises,
- La participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de nouvelles sociétés, d'apports, commandites, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusion alliance ou société en participation,
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - o La création l'acquisition, la location, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
 - o La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets de droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;
 - o La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
 - o Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Le capital social de la Société Absorbante s'élève, à la date des présentes, à 11.336.464 euros et est divisé en 708.529 actions, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et intégralement libérées. Il n'existe par ailleurs aucune obligation émise par la Société Absorbante, ni aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

La Société Absorbante a émis des emprunts obligataires. Conformément à la documentation juridique (contrat d'émission etc.), toutes les autorisations/ informations concernant l'opération ont été réalisées auprès des obligataires.

La Société Absorbante dispose d'institutions représentatives du personnel. Ces institutions représentatives du personnel ont été régulièrement informées et consultées sur la Fusion, objet des présentes. Elles ont rendu leur avis dès le 23 octobre 2019 sur la Fusion, précisé quant à la dette d'effet de la Fusion lors du Comité Social et Economique tenu le 11 février 2020.

La Société Absorbante clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année civile.

Un état comptable au 31 décembre 2020 a été arrêté par le Directoire (ces comptes figurent en **Annexe 1.1.**).

1.2. Société Absorbée

EOLANE VAILHAUQUES est une société par actions simplifiée au capital de 300.000 €, dont le siège social est fixé Allé du Crêt à la Tour-de-Salvagny (69890460), identifiée au SIREN sous le numéro 453 457 491 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon depuis le 24 janvier 2019.

Elle a pour objet l'étude, la conception, le négoce, dans les domaines de l'électronique, l'informatique et la mécanique, et la sous-traitance éventuelle des fabrications correspondantes. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Son capital, fixé actuellement à 300.000 euros, est divisé en 30.000 actions de 10 euros de valeur nominale, toutes souscrites, entièrement libérées et de même catégorie.

La société n'a émis aucun emprunt obligataire.

La société n'a aucun salarié et ne dispose pas d'institutions représentatives du personnel.

La Société Absorbée clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année civile.

Un état comptable au 31 décembre 2020 a été arrêté par le Président (ces comptes figurent en **Annexe 1.2.**).

1.3. Liens entre les Parties

Liens capitalistiques :

FINANCIERE DE L'OMBRÉE détient, à ce jour, la totalité des actions composant le capital social de EOLANE VAILHAUQUES.

A compter de la date de dépôt du présent projet de Traité de Fusion auprès des Greffes compétents, FINANCIERE DE L'OMBRÉE s'engage à maintenir la détention l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société Absorbée en permanence jusqu'à la Date de Réalisation.

Sous réserve du respect de cet engagement, les dispositions de l'article L. 236-11 du Code de Commerce sont applicables à la fusion par voie d'absorption de EOLANE VAILHAUQUES par FINANCIERE DE L'OMBRÉE.

Dirigeants communs

Monsieur Henri JUIN, est Président du Directoire de FINANCIERE DE L'OMBRÉE, elle-même Président de EOLANE VAILHAUQUES.

2. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La Fusion projetée consiste en une opération de restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles et une rationalisation des coûts administratifs dans le cadre de la Réorganisation.

3. DATE DE REALISATION JURIDIQUE -DATE D'EFFET DE LA FUSION – COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION – METHODE D'EVALUATION DU PATRIMOINE TRANSMIS – ABSENCE DE RAPPORT D'ECHANGE

3.1. Date de Réalisation juridique de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son patrimoine dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation juridique définitive de la Fusion telle que définie à l'Article 8. ci-après.

3.2. Date d'effet de la Fusion d'un point de vue comptable et fiscal

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 2° du Code de commerce, il est précisé que la Fusion objet des présentes aura, aux plans comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021, date qui n'est pas antérieure à la clôture du dernier exercice clos de la Société Absorbée. Cette rétroactivité n'a d'effet qu'entre les Parties.

3.3. Absence d'ajustement

Les Parties acceptent que les éléments d'actifs et de passifs composant le patrimoine social de la Société Absorbée soient transférés à la Société Absorbante dans l'état dans lequel ils se trouveront à la Date de Réalisation sans qu'il y ait lieu à ce titre à un quelconque ajustement des valeurs prises en compte au titre du présent projet de Traité de Fusion.

3.4. Comptes utilisés pour établir les conditions de la Fusion

Pour les besoins du présent projet de Fusion, la désignation et l'évaluation des éléments d'actifs et de passifs apportés par la Société Absorbée à la Société Absorbante ont été établis sur la base des états comptables provisoires de la Société Absorbée arrêtés au 31 décembre 2020 joints en (Annexe 1.2. les « **Etats Comptables de la Société Absorbée** ») et des états comptables provisoires de la Société Absorbante arrêtés au 31 décembre 2020 (Annexe 1.1. les « **Etats Comptables de la Société Absorbante** »), conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce, étant rappelé que la présente Fusion est conclue rétroactivement avec une date d'effet comptable et fiscal au 1er janvier 2021.

3.5. Méthodes d'évaluation retenues pour la valorisation des apports

La Fusion envisagée consistant en une opération de restructuration interne, les biens et droits composant le patrimoine de la Société Absorbée seront apportés à la Société Absorbante et donc inscrits dans sa comptabilité selon leur valeur nette comptable.

Cette valorisation des apports à la valeur nette comptable résulte de l'application du règlement ANC 2014-03 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées eu égard au fait notamment que les Sociétés Absorbante et Absorbée sont sous le même contrôle commun.

3.6. Absence de rapport d'échange

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, dès lors que la Société Absorbante détient, à la date du présent projet de Traité de Fusion, la totalité des actions composant le capital social de la Société Absorbée et qu'elle les détiendra jusqu'à la Date de Réalisation, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante.

Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la Société Absorbante et rémunération de la Fusion, ni en conséquence, à augmentation du capital social de la Société Absorbante.

En conséquence de ce qui précède, les Parties sont convenues qu'il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange.

4. DESIGNATION ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIFS ET DE PASSIFS APPORTES PAR EOLANE VAILHAUQUES A FINANCIERE DE L'OMBREE

Sous condition de la réalisation (ou de la renonciation par les Parties) des conditions suspensives stipulées à l'Article 8. du présent projet de Traité de Fusion, EOLANE VAILHAUQUES transmet à FINANCIERE DE L'OMBREE, sous les conditions prévues aux présentes, tous les éléments (actifs et passifs), droits et obligations (en ce compris les engagements qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris « hors bilan ») qui constitueront son patrimoine à la Date de Réalisation.

Au 31 décembre 2020, date de référence choisie d'un commun accord entre les Parties, l'actif et le passif de EOLANE VAILHAUQUES à transmettre consistaient dans les éléments décrits et estimés ci-après. Il est entendu que cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, la Fusion objet du présent projet de Traité de Fusion constituant une transmission universelle des éléments d'actifs et de passifs et le patrimoine de EOLANE VAILHAUQUES devant être dévolu à FINANCIERE DE L'OMBREE dans l'état et la consistance où il se trouvera à la Date de Réalisation.

4.1. Actif à transmettre par EOLANE VAILHAUQUES à FINANCIERE DE L'OMBREE

I. Actif

immobilisé : **14.412 €**

▪ Immobilisations financières :
Créances rattachées à des participations : 14.412 €



II. Actif circulant :

184.152 €

- Créances :
 - Clients et comptes rattachés : 11.777 €
 - Autres créances : 166.467 €
- Disponibilités : 5.908 €

Valeur comptable totale des éléments d'actifs apportés198.565 €

4.2. Passif à prendre en charge par FINANCIERE DE L'OMBRÉE et à transmettre par EOLANE VAILHAUQUES

I. Dettes :4.485.300 €

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 300.000 €
- Emprunts et dettes financières divers :3.779.986 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 36.452 €
- Dettes fiscales et sociales : 368.861 €

II. Provisions pour risques et charges :59.859 €

Valeur comptable totale des éléments de passifs apportés :4.545.159 €

La liste ci-dessus n'a qu'un caractère informatif et illustratif, ainsi qu'il est expressément indiqué en préambule de l'Article 4. ci-avant (universalité).

Il est en tant que de besoin précisé que les passifs apportés incluent une dette de la Société Absorbée à l'égard de la Société Absorbante au titre d'un prêt intragroupe, à hauteur de 3.779.986 euros au 31 décembre 2020, laquelle sera automatiquement éteinte par confusion à la Date de Réalisation.]

4.3. Actif net à transmettre par EOLANE VAILHAUQUES

Compte tenu des éléments indiqués à l'Article 4.1. et 4.2. ci-dessus, la valeur nette comptable des éléments d'actifs et de passifs apportés à l'occasion de la Fusion, établie sur la base des Etats Comptables de la Société Absorbée, est fixée à la somme suivante :

Valeur comptable totale des éléments d'actifs apportés 198.565 €

Valeur comptable totale des éléments de passifs apportés.....4.545.159 €

Valeur nette comptable des éléments d'actifs et de passifs apportés.....(4.346.594) €

De convention expresse, FINANCIERE DE L'OMBRÉE reprendra à son bilan les valeurs d'origine, amortissements et provisions des actifs de EOLANE VAILHAUQUES figurant au bilan de cette dernière et continuera de calculer les amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de EOLANE VAILHAUQUES.

4.4. Absence de prime de fusion - Détermination et comptabilisation du mali de fusion

Du fait de la possession par la Société Absorbante de l'intégralité des actions composant le capital social de la Société Absorbée et de l'absence d'augmentation de capital de la Société Absorbante en rémunération de l'apport effectué par la Société Absorbée, il n'existe pas de prime de fusion.

La différence entre :

- d'une part, la valeur nette du patrimoine transmis par EOLANE VAILHAUQUES à FINANCIERE DE L'OMBRÉE, soit (4.346.594) euros ;
- et d'autre part, la valeur comptable de la participation détenue par FINANCIERE DE L'OMBRÉE dans le capital de EOLANE VAILHAUQUES, soit 0 euro ;

représente en totalité un mali de fusion d'un montant de (4.346.594) euros qui sera comptabilisé conformément aux règles comptables applicables.

5. EFFETS DE LA FUSION - DATE D'EFFET - CHARGES ET CONDITIONS

5.1. Dissolution et transmission du patrimoine de la Société Absorbée

La fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la société EOLANE VAILHAUQUES et la transmission universelle de son patrimoine à la société FINANCIERE DE L'OMBRÉE, dans l'état et la consistance où celui-ci se trouvera à la Date de Réalisation de la Fusion telle que définie à l'Article 8. ci-après.

Partant, l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs (y compris ceux usuellement qualifiés de « hors bilan »), tels qu'ils existeront et dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation, compris dans son patrimoine social, seront transférés de la Société Absorbée à la Société Absorbante à l'occasion de la Fusion, et ce quand bien même (i) ils auraient été omis ou ne figureraient pas pour quelque raison que ce soit sauf la fraude, dans les éléments d'actifs ou de passifs visés à l'Article 4. ci-dessus ou (ii) ils n'auraient pas été valorisés à cette occasion, le tout aux risques et périls de chacune des Parties.

La Société Absorbante acquerra la propriété et, à ce titre, la jouissance des éléments d'actifs compris dans la fusion projetée, à la date de réalisation définitive de la fusion.

5.2. Absence d'échange de titres

Conformément à ce qui est prévu à l'Article 1.3. ci-dessus (maintien de la détention de l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société Absorbée par la Société Absorbante), il ne sera procédé à aucun échange de titres et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la société FINANCIERE DE L'OMBRÉE puisque celle-ci détient, à la date des présentes, la totalité des actions composant l'intégralité du capital social de la société EOLANE VAILHAUQUES et s'est engagée à maintenir cette détention en permanence à compter de la date de dépôt du présent projet de Traité de Fusion auprès des Greffes compétents et jusqu'à la Date de Réalisation définitive de la Fusion projetée.

5.3. Date d'effet de la fusion du point de vue comptable et fiscal

Les opérations de la société EOLANE VAILHAUQUES seront, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies par la société FINANCIERE DE L'OMBRÉE à partir du 1^{er} janvier 2021.

S'agissant des opérations réalisées par la société EOLANE VAILHAUQUES depuis le 1^{er} janvier 2021, des précisions sont données ci-après.

5.4. Délégations de pouvoirs à des mandataires

Tout pouvoirs sont donnés, en tant que de besoin, respectivement à Monsieur Henri JUIN pour la Société Absorbante et à Monsieur Henri JUIN pour la Société Absorbée, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive de la fusion et, en conséquence, de réitérer, si besoin est, et sous toutes formes, la transmission du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante, d'établir tous acte confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante et enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, en particulier, d'établir et de signer la déclaration de conformité prescrites par les dispositions du Code de commerce.

5.5. Charges et conditions

Sans préjudice des dispositions de l'Article 5.3. ci-dessus relatives à la date d'effet de l'opération du point de vue comptable et fiscal, la Fusion projetée est consentie et acceptée sous les charges et conditions suivantes :

- a) La Société Absorbante prendra les biens et droits apportés dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbante déclarant disposer d'une parfaite connaissance de l'état et de la consistance actuels du patrimoine de la Société Absorbée.

Plus particulièrement la Société Absorbante prendra le fonds de commerce à elle apporté, avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, et ce compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit,

- b) la Société Absorbée déclare qu'elle en détient aucun bien ou droit immobilier.
- c) La Société Absorbante fera son affaire personnelle de la continuation ou de la résiliation des assurances contractées par la Société Absorbée.
- d) La Société Absorbée devra, le cas échéant, prêter son concours en vue de l'agrément de la Société Absorbante, comme cessionnaire de titres ou biens de diverses natures.
- e) La Société Absorbante sera subrogée à la Société Absorbée dans les charges et conditions inhérentes aux droits et biens à apporter, à compter du jour où la fusion sera définitivement réalisée.
- f) Elle supportera, à compter de cette même date, tous impôts, taxes, contributions et autres charges de toutes natures auxquels lesdits droits et biens peuvent être et pourront être assujettis.

Elle satisfera à toutes les obligations auxquelles la détention ou la propriété desdits biens peuvent et pourront donner lieu.

- g) La Société Absorbante sera subrogée dans le bénéfice et la charge de toutes conventions, accords et engagements passés ou souscrits au titre des droits et biens transmis au titre de la fusion.
- h) La Société Absorbante exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la société Absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la Société Absorbée.
- i) La Société Absorbante sera tenue à la prise en charge ou à l'acquit du passif transmis aux lieux et place de la Société Absorbée dans les conditions et termes où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et, plus généralement, à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous les créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.
- j) Les Parties reconnaissent qu'en l'absence de salariés de la Société Absorbée, la Société Absorbante n'est tenue par aucune obligation de reprise du personnel prévue par les dispositions de l'article L.1224-1 du Code du travail.
- k) La Société Absorbante fera son affaire personnelle de l'accomplissement de toutes formalités à effectuer auprès des banques et relatives aux contrats de prêts souscrits par la Société Absorbée le cas échéant.
- l) La Société Absorbante aura, après la Date de Réalisation, tous pouvoirs, au lieu et place de la Société Absorbée et relativement aux biens, droits, obligations et autres éléments de patrimoine à elle transférés dans le cadre de la Fusion pour, s'il y a lieu, intenter, poursuivre ou défendre à toutes actions judiciaires et procédures arbitrales en cours ou nouvelles, donner tous acquiescements à toutes décisions, poursuivre l'exécution desdites décisions et notamment poursuivre l'exécution desdites décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces actions, procédures, décisions et transactions. Tous titres exécutoires que la Société Absorbée aura pu obtenir avant la Date de Réalisation de la Fusion seront transférés à la Société Absorbante à cette même date.
- m) La Société Absorbante sera substituée, après la Date de Réalisation, dans tous les droits de la Société Absorbée pour le recouvrement des créances transférées dans le cadre de la Fusion. La Société Absorbée fournira à la Société Absorbante tous documents relatifs au recouvrement de ces créances (relances, mises en demeure, jugements, etc.) et aux procédures menées dans ce cadre.

- n) La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant le patrimoine transmis dans le cadre de la Fusion et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- o) Pour information, l'état des inscriptions de privilèges et de nantissements délivré le 18 février 2021 par le Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon au nom de la Société Absorbée qui figure en **Annexe 5.5.(o)** ne révèle aucune inscription.

La Société Absorbée informera la Société Absorbante, jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, de toute inscription de privilège ou de nantissement qui se révélerait jusqu'à cette date.

- p) La Société Absorbante fera son affaire personnelle de l'accomplissement de toutes formalités à effectuer auprès de tout établissement de crédit et relatives aux contrats de prêts souscrits par la Société Absorbée.
- q) La Société Absorbée informera la Société Absorbante, jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, de l'accomplissement de tout acte de disposition ou opération quelconque sortant du cadre normal des affaires.

6. DECLARATIONS RELATIVES A LA SOCIETE ABSORBEE

6.1. Déclarations relatives au fonds de commerce

La société EOLANE VAILHAUQUES a cessé toute activité opérationnelle et n'est titulaire d'aucun fonds commercial.

6.2. Déclarations générales

La Société Absorbée certifie que, depuis le 1^{er} janvier 2021, elle n'a accompli aucun acte de disposition, ni aucune opération sortant du cadre de la gestion courante sans en avoir informé la Société Absorbante et elle informera la société FINANCIERE DE L'OMBRE, jusqu'à la Date de Réalisation, des actes ou opérations visés au paragraphe 5.2.(q) ci-dessus.

La Société Absorbée déclare et garantit expressément qu'elle n'est pas à ce jour et n'a jamais été en état de redressement judiciaire ou de liquidation des biens et n'est pas en état de cessation des paiements.

7. REGIME FISCAL

7.1. Impôt sur les sociétés

En matière d'impôt sur les sociétés, les Parties déclarent que la présente fusion est placée sous le régime de faveur des fusions prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

En conséquence, la Société Absorbante prend l'engagement notamment :

- de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée, ainsi que, le cas échéant, la réserve spéciale où cette société aurait porté les plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux réduit, ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du CGI (article 210 A-3.a du CGI) ;
- de se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b du CGI) ;
- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées (en ce compris les titres du portefeuille assimilés à des éléments de l'actif immobilisé en application de l'article 210 A 6 du CGI), d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (article 210 A-3.c du CGI) ;
- de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A 3-d du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées par la fusion lors de l'apport des biens amortissables, et, en cas de cession de l'un de ces biens amortissables, à rapporter

immédiatement dans son résultat imposable la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession ;

- d'inscrire à son bilan les biens autres que des immobilisations compris dans l'apport pour la valeur que ces éléments avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ou, à défaut, comprendre dans le résultat de l'exercice au cours duquel intervient la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (article 210 A-3.e du CGI) ;
- de se substituer aux engagements de la Société Absorbée en ce qui concerne les actifs transmis, et plus généralement, de respecter tout engagement de nature fiscale qui aurait pu être souscrit par la Société absorbée concernant les biens transmis de telle sorte qu'il n'y ait aucune remise en cause des régimes fiscaux concernés ;

En outre et conformément à l'article 54 septies I du Code Général des Impôts, la Société Absorbée s'engage à s'engager à joindre à sa déclaration de résultats un état de suivi des valeurs fiscales des biens bénéficiant de ce fait d'un sursis d'imposition.

La Société Absorbante s'engage également, conformément à l'article 54 septies I et II du Code Général des Impôts à :

- joindre à sa déclaration de résultats un état de suivi des valeurs fiscales des biens bénéficiant de ce fait d'un sursis d'imposition ainsi qu'à tenir un registre du suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables donnant lieu à sursis d'imposition.
- tenir à la disposition de l'administration un registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables donnant lieu à un report d'imposition, conformément à l'article 54 septies II du CGI, faisant apparaître la date de la fusion, la nature des biens transférés, leur valeur comptable d'origine, leur valeur fiscale à retenir pour le calcul des plus-values ultérieures ainsi que leur valeur d'apport

Par ailleurs, la présente opération de fusion étant réalisée aux valeurs nettes comptables, la Société Absorbante s'engage à reprendre à son bilan les écritures comptables de la Société Absorbée (valeurs d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation, valeurs nettes) et à continuer à calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée conformément aux dispositions de l'article 210 A 3°) du Code Général des Impôts.

Enfin, les sociétés participantes précisent que la fusion aura, sur le plan fiscal, une date d'effet rétroactive fixée au 1^{er} janvier 2020.

7.2. Droits d'enregistrement

Conformément aux dispositions de l'article 816 du CGI, le présent traité de fusion sera enregistré gratuitement.

7.3. TVA

En application des dispositions de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, *« les livraisons de biens, les prestations de services et les opérations mentionnées aux 6° et 7° de l'article 257, réalisées entre redevables de la taxe sur la valeur ajoutée, sont dispensées de celle-ci lors de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit, ou sous forme d'apport à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens. Ces opérations ne sont pas prises en compte pour l'application du 2 du 7° de l'article 257. Le bénéficiaire est réputé continuer la personne du cédant, notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par ce dernier, ainsi que, s'il y a lieu, pour l'application des dispositions du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A ».*

La doctrine administrative BOFIP BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10 n°30 précise que les dispositions de l'article 257 bis du Code Général des Impôts sont applicables aux *« apports globaux, effectués dans le cadre d'une opération de fusion, d'absorption ou de scissions et les apports partiels d'actifs constatés à l'occasion, par exemple, de la restructuration d'un groupe (apport d'une branche complète d'activité) ».* Les Parties revendiquent donc l'application de la dispense de taxation dès lors que l'opération porte sur une transmission d'une universalité totale et que la Société Absorbante et la Société Absorbée sont assujetties à la TVA.

La Société Absorbante sera donc réputée continuer la personne de la Société Absorbée.

La Société Absorbante et la Société Absorbée mentionneront, conformément aux dispositions du c) du 5 de l'article 287 du Code Général des Impôts, le montant total HT de la transmission (ligne « Autres opérations non imposables ») sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée.

La Société Absorbante s'engage à soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens en cause et à procéder, le cas échéant, aux régularisations du droit à déduction telles qu'elles auraient été exigibles si la Société Absorbée avait continué à utiliser ces biens.

La Société Absorbée transférera purement et simplement à la Société Absorbante qui sera ainsi subrogée dans ses droits et obligations, l'éventuel crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont elle disposera au titre des éléments apportés au jour de la date de réalisation de la fusion.

La Société Absorbante s'engage à adresser au service des impôts dont elle dépend une déclaration indiquant le montant du(des) crédit(s) de TVA qui lui sera(ont) transféré(s) et à lui en fournir, sur sa demande, la justification comptable.

7.4. Maintien des régimes fiscaux de faveur

La Société Absorbante s'engage à reprendre et respecter tous les engagements de la Société Absorbée ayant conditionné l'application d'un régime de faveur (notamment tous les engagements qu'avait pu prendre la Société Absorbée à l'occasion d'opérations de restructuration soumises aux régimes de faveur prévus aux articles 210 A et 210 B du Code Général des Impôts, et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre de la Fusion ainsi qu'à tout engagement de conservation relatif à des titres de participations apportés), et elle prendra toutes les mesures nécessaires afin d'éviter sa remise en cause.

7.5. Autres impôts et taxes

La Société Absorbante est purement et simplement subrogée dans tous droits et obligations de la Société Absorbée découlant de tout autre impôt ou taxe.

8. REALISATION DE LA FUSION – CONDITIONS SUSPENSIVES

La Fusion, décrite aux termes du projet de Traité de Fusion, deviendra définitive, et prendra effet du point de vue juridique, à la date du dernier jour calendaire du mois suivant la réalisation de la dernière des conditions suspensives (ou la renonciation par les Parties) suivantes (la « **Date de Réalisation** ») :

- Obtention du Greffe du Tribunal de Commerce d'Angers et du Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon d'un certificat de non-opposition établissant que le Greffier du Tribunal de Commerce n'a pas enrôlé d'assignation en opposition au projet de Fusion (les « **Certificats de Non-Opposition** ») ;

La satisfaction des conditions suspensives visées ci-dessus sera constatée par le Président par tous moyens, et en particulier sur remise d'une copie des Certificats de Non-Opposition.

La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à la Date de Réalisation du seul fait de la constatation de la réalisation des conditions suspensives susvisées. Le passif de la Société Absorbée étant entièrement pris en charge par la Société Absorbante, la dissolution de la Société Absorbée ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

Si ces conditions suspensives n'étaient pas réalisées (ou que les Parties n'y ont pas renoncé) avant le 31 décembre 2021, le présent projet de Traité de Fusion serait automatiquement caduc, sans droit à indemnité de part ni d'autre.

9. DISPOSITIONS DIVERSES

9.1. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes, délibérations, procès-verbaux ou décisions qui en seront la suite ou la conséquence, les sociétés participantes font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

9.2. Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications partout où besoin sera, ainsi que pour effectuer toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de la réalisation de la fusion.

Les Parties s'engagent à donner les signatures nécessaires à l'accomplissement de toutes formalités relatives à la Fusion projetée.

9.3. Frais et droits

Les frais, droits et honoraires occasionnés par la présente Fusion seront supportés par la Société Absorbante.

9.4. Intégralité des accords

Les présentes remplacent tout autre accord intervenu entre les Parties concernant l'objet de celles-ci et prévalent sur de tels accords ainsi que sur tout élément de discussion ou de négociation entre les Parties relativement à l'objet de celles-ci. Le présent projet de Traité de Fusion contient l'intégralité de l'accord des Parties concernant l'objet des présentes.

9.5. Indépendance des stipulations

Au cas où l'une des clauses des présentes serait réputée nulle, invalide ou non opposable à l'une quelconque des Parties par un tribunal compétent, il y sera substitué d'un commun accord entre les Parties, dans toute la mesure du possible, une clause pleinement valide ayant des conséquences économiques et une portée similaire à la clause réputée nulle ou non opposable ; en tout état de cause, le caractère nul, invalide ou non opposable d'une telle clause n'aura aucun effet sur la validité des présentes et des autres clauses des présentes.

9.6. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes sont régies par le droit français et interprétées conformément à ce droit.

Sauf dispositions légales impératives s'y opposant, tous les différends qui pourraient découler des présentes, naître à leur occasion ou en relation avec celles-ci, et notamment tous les différends se rapportant à leur validité, interprétation, exécution ou inexécution, seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Angers.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1.1. : Comptes annuels établis au 31 décembre 2020 de la société FINANCIERE DE L'OMBRÉE

Annexe 1.2. : Comptes annuels établis au 31 décembre 2020 de la société EOLANE VAILHAUQUES

Annexe 5.5.(o) : Etat des inscriptions de privilèges et de nantissements

PAGE DE SIGNATURES

Fait à Angers,
Le 24 mai 2021
En cinq (5) exemplaires originaux



EOLANE VAILHAUQUES
par son Président, FINANCIERE DE L'OMBRÉE,
elle-même représentée par Henri JUIN



FINANCIERE DE L'OMBREE
Par son Président, Henri JUIN

Annexe 1.1.

Comptes annuels établis au 31 décembre 2020 de FINANCIERE DE L'OMBRÉE

éolane

FINANCIERE DE L'OMBREE

8 Boulevard Boulevard Charles Détriché

49000 ANGERS

Comptes au 31/12/2020

- SOMMAIRE -

Etats financiers

Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5
Compte de résultat	6

Annexes

Faits caractéristiques	9
Règles et méthodes comptables	10
Immobilisations	13
Note sur Bilan	14
Amortissements	16
Provisions et dépréciations	17
Créances et dettes	18
Produits à recevoir	19
Dettes garanties par des sûretés réelles	20
Tableau de variation des capitaux propres	21
Ventilation du chiffre d'affaires	22
Résultat financier	23
Charges et produits exceptionnels	24
Charges et produits exceptionnels	25
Effectif moyen	26
Charges à payer	27
Charges et produits constatés d'avance	28
Composition du capital social	29
Transfert de charges	30
Engagements financiers donnés et reçus	31
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	32
Situation fiscale différée et latente	33
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	34
Note sur le compte de Résultat	35
Autres informations	36

Détail des comptes

Détail des comptes - Actif	45
Détail des comptes - Passif	50
Détail des comptes - Charges	54
Détail des comptes - Produits	59

Dossier de gestion

Soldes intermédiaires de gestion	62
Capacité d'autofinancement	63

Documents fiscaux

2050 - Bilan Actif	65
2051 - Bilan Passif	66
2052 - Compte de résultat	67
2053 - Compte de résultat suite	68
2054 - Immobilisations	70

2054Bis - Ecart de réévaluation	71
2055 - Amortissements	72
2056 - Provisions	73
2057 - Créances et Dettes	74
2058A - Détermination du résultat fiscal	75
2058ABis - Détermination du résultat fiscal	78
2058B - Déficit, provisions non déductibles	79
2058BBis - Suivi des déficits et moins-values	81
2058C - Renseignements divers	82
2058ER - Rectifications résultat et +/- values	83
2058FC - Plafonnement résultat et +/- values	84
2059A - Détermination +/- values	85
2059B - Affectation + values court terme	86
2059C - Suivi - values long terme	87
2059D - Affectation + values long terme	88
2059E - Détermination valeur ajoutée et effectifs	89
2059F - Composition du capital social	90
2059G - Filiales et participations	91

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 210 060	2 535 988	674 072	700 647
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	95 307	42 654	52 653	56 352
Constructions	648 183	482 756	165 428	185 184
Installations techniques, matériel, outillage	108 365	108 365		197
Autres immobilisations corporelles	2 378 076	2 023 506	354 570	345 829
Immobilisations en cours	3 231		3 231	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	44 677 340	20 553 647	24 123 693	25 530 662
Créances rattachées à des participations	41 557 201		41 557 201	28 394 804
Autres titres immobilisés	52 000		52 000	47 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	115 079		115 079	280 127
ACTIF IMMOBILISE	92 844 843	25 746 915	67 097 928	55 540 803
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 000		3 000	6 426
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	12 136 492	192 381	11 944 111	16 902 014
Autres créances	5 718 475		5 718 475	5 590 323
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	814 621		814 621	493 261
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	474 445		474 445	305 921
ACTIF CIRCULANT	19 147 034	192 381	18 954 653	23 297 945
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	111 991 877	25 939 296	86 052 580	78 838 748

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel (dont versé : 11 336 464)	11 336 464	11 336 464
Primes d'émission, de fusion, d'apport	270 053	220 053
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-39 601 482	-44 939 606
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 288 967	5 338 124
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	468 209	709 335
CAPITAUX PROPRES	-23 037 788	-27 135 630
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	884 166	186 399
Provisions pour charges	480 088	416 663
PROVISIONS	1 364 254	603 062
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	23 520 777	23 043 205
Autres emprunts obligataires	10 570 548	10 350 548
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 442 785	24 292 318
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	23 854 109	28 656 241
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	214 626	
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 078 865	12 511 992
Dettes fiscales et sociales	8 671 423	6 000 511
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	372 981	516 502
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	107 726 115	105 371 316
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	86 052 580	78 838 748

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1		1	
Production vendue de services	17 708 049	1 921 944	19 629 993	22 753 433
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	17 708 050	1 921 944	19 629 994	22 753 433
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 390 407	371 638
Autres produits			736	3 254
PRODUITS D'EXPLOITATION			21 021 136	23 128 325
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			148	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			39 057	
Autres achats et charges externes			15 936 001	16 175 072
Impôts, taxes et versements assimilés			685 582	375 892
Salaires et traitements			6 414 290	5 337 992
Charges sociales			1 195 165	2 101 825
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			597 480	533 363
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			192 381	
Dotations aux provisions			63 425	
Autres charges			108 432	2 350
CHARGES D'EXPLOITATION			25 231 962	24 526 493
RESULTAT D'EXPLOITATION			-4 210 825	-1 398 168
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			19 004 641	14 159 915
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				169
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			11 026 139	7 446 501
Différences positives de change			93	24
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			30 030 872	21 606 610
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			1 406 968	10 542 034
Intérêts et charges assimilées			11 456 456	3 883 304
Différences négatives de change			134	322
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			12 863 558	14 425 660
RESULTAT FINANCIER			17 167 314	7 180 950
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			12 956 489	5 782 782

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	556 887
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 403 628
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	239 130
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 199 644
	164 561
	4 107 086
	216 993
	4 488 640
	-1 844 338
	46 934 580
	41 596 456

Annexes

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire, sans précédent, liée à la pandémie de Covid-19. Cette pandémie, ainsi que les mesures gouvernementales prises en France pour y faire face ont conduit le Groupe à fermer ses sites de production en France durant le premier confinement à compter de mi-mars 2020 avec une réouverture progressive à compter de mi-avril 2020. Le deuxième confinement d'octobre 2020 n'a pas eu d'impact sur la production des sites.

Le Groupe a demandé à bénéficier, dans le cadre des mesures d'accompagnement mise en place par le Gouvernement, du report de trois mois des échéances URSSAF et Retraite. Le report dans le cadre du premier confinement a été intégralement remboursé. Il perdure dans les comptes au 31/12/2020 un report de 1,483M€ au titre du deuxième confinement

Par ailleurs, le groupe a subi une cyber-attaque mi-septembre 2020, qui l'a conduit à arrêter la production et fermer ses sites Français et de son site de Tallinn en moyenne deux semaines, le temps de mener à bien les investigations numériques. Le Groupe a souscrit une assurance contre le risque cyber-attaque. Dans le cadre de la convention de services existantes entre la société et ses filiales, les filiales impactées ont répercuté leur perte d'exploitation au niveau de la société pour un montant de 1 966 K€. En parallèle, la société a comptabilisé un produit à recevoir de 1 200 K€ correspondant à 50% du montant de l'indemnisation globale attendue.

Depuis, le Groupe a significativement renforcé la sécurisation de son réseau et mis en place des outils de supervision et de contrôle adéquats.

Ces deux événements ont entraîné au niveau du chiffre d'affaires une baisse moyenne de 12.50% soit environ 1.5 mois d'activité.

Fusion :

La société FINANCIERE DE L'OMBREE a procédé à des opérations de fusion simplifiée sur l'exercice 2020 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

Les sociétés suivantes ont été absorbées par la société FINANCIERE DE L'OMBREE :

EOLANE CAEN
EOLANE ARGENTEUIL
EOLANE ENGINEERING
NANOLANE
DIRLANE.

Autres :

La société EOLANE BANGALORE a été liquidée le 18 décembre 2019. Les titres ont été sortis sur l'exercice 2020.

La société EOLANE MONTCEAU a été placée en liquidation judiciaire le 25 novembre 2020.



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 86 052 580 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 288 967 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Note sur la continuité d'exploitation

La société s'est dotée sur l'exercice 2020 d'un nouveau plan stratégique avec pour ambition d'atteindre un chiffre d'affaires de 500 millions d'euros en 2025.

Le premier semestre 2021 est marqué par de fortes tensions internationales sur le marché de composants électroniques, ce qui a pour conséquence un allongement des délais d'approvisionnement, des surcoûts matières (globalement refacturés au client) et une hausse passagère des stocks.

Les équipes sont mobilisées avec nos clients pour gérer la situation et les impacts sur la production. Le management de la société reste confiant dans sa capacité à délivrer sur 2021 les objectifs fixés au plan stratégique et poursuivre l'amélioration opérationnelle engagée depuis deux ans.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.

Le troisième confinement est sans impact sur la production des sociétés du Groupe mais à ce stade, il est difficile d'anticiper avec précision les impacts que la pandémie pourrait avoir sur l'activité et les résultats 2021.

La Société et plus généralement le Groupe, restent néanmoins confiants sur leur capacité à poursuivre la trajectoire commerciale, opérationnelle et financière, fixée à moyen terme.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 30 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- * Installations techniques : 3 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 25 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Un amortissement dérogatoire est comptabilisé pour l'écart constaté entre la dotation fiscale calculée en fonction des durées d'usage et du mode dégressif le cas échéant et, d'autre part, la dotation économique calculée en fonction des durées d'utilisation et du mode linéaire.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération.

Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			673 677
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 857 987		352 074
Terrains	95 307		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	246 736		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	401 448		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	108 365		
Installations générales, agenc., aménag.	383 295		47 676
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 834 088		116 484
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			3 231
Avances et acomptes			
	3 069 239		167 391
	85 599 572		
	52 749		
	1 487 515		
	87 139 835		
	673 677		
		3 210 060	
Terra		95 307	
		246 736	
		401 448	
		108 365	
		430 971	
	3 468	1 947 104	
		3 231	
	3 468	3 233 162	
	12 710 560	86 234 541	
	5 749	52 000	
	1 433 887	115 079	
	14 150 196	86 401 621	

Immobilisations financières

Mali de fusion

Le mali technique, issu de la fusion des sociétés "Network Concept Finances" (NCF) et la "Financière de l'Ombree", s'élève à 5 214 727 Euros. Ce mali est affecté comme il est prévu aux différents actifs dotés de plus-values latentes selon le détail ci-après :

Actifs figurant dans les comptes de l'absorbée**Ensemble immobilier**

Valeur comptable : 77 227 €

Valeur réelle : 400 000 €

PV latente brute : 322 773 €

PV latente nette d'impôt : 215 182 €

Affectation du mali : 108 714 €

Titres Eolane St Agrève

Valeur comptable : 2 735 504 €

Valeur réelle : 4 717 220 €

PV latente brute : 1 981 716 €

Pv latente nette d'impôt : 1 981 716 €

Affectation du mali : 1 001 208 €

Titres Eolane Neuilly en Thelle

Valeur comptable : 436 954 €

Valeur réelle : 2 194 092 €

PV latente brute : 1 757 138 €

Pv latente nette d'impôt : 1 757 138 €

Affectation du mali : 887 746 €

Titres Eolane Valence

Valeur comptable : 550 267 €

Valeur réelle : 6 917 873 €

PV latente brute : 6 367 606 €

Pv latente nette d'impôt : 6 367 606 €

Affectation du mali : 3 217 059 €

Totaux

Valeur comptable : 3 799 952 €

Valeur réelle : 14 229 185 €

PV latente brute : 10 429 233 €

Pv latente nette d'impôt : 10 321 642 €

Affectation du mali : 5 214 727 €

Au 31/12/2020, le mali net s'élève à la somme de 5 155 057 Euros dont mali transféré en Fiducie n°1 pour 5 106 013 Euros (titres Saint-Agrève, Neuilly-en-Thelle et Valence).

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

- (1) Capital
 (2) Capitaux propres autres que le capital
 (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
 (4) Valeur comptable brute des titres détenus
 (5) Valeur comptable nette des titres détenus
 (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés –
 (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
 (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé
 (9) Résultat du dernier exercice clos
 (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

**A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES
SUR CHAQUE TITRE****- Filiales**

(détenues à + 50 %)

EOLANE CHINA (ex technology)	2 737	15 199	94,00	2 572	2 572			45 622	6 219	7 000
SAS EOLANE ANGERS	1 550	-12 805	100,00	3 291				34 322	-3 062	
SAS EOLANE RONCO	2 062	-10 901	100,00	6 562				171	-811	
SAS EOLANE MONTCEAU *	5 000		100,00	9 184						
SAS CITE DE L'OBJET CONNECTE	1 596	-1 444	51,62	824					-12	
SAS EOLANE VAILHAUQUES	300	-4 647	100,00	692		3 775		1	-183	

- Participations

(détenues entre 10 et 50%)

**B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX
SUR LES AUTRES TITRES****- Autres Filiales françaises****- Autres Filiales étrangères****- Autres Participations françaises****- Autres Participations étrangères**

* société en liquidation judiciaire

cases grisées : informations

non disponibles

FRAIS D'ÉTABLISS

		41 876	41 876	
	2 157 339	378 649		2 535 988
Terrains	38 955	3 699		42 654
Constructions sur sol propre	162 425	14 409		176 834
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	231 095	15 156		246 251
Installations techniques, matériel et outillage industriels	108 168	197		108 365
Installations générales, agenc. et aménag. divers	307 450	21 256		328 706
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 564 105	132 051	1 356	1 694 800
Emballages récupérables, divers				
	2 412 198	186 768	1 356	2 597 610

FRAIS ETBL**AUT. INC.**

. titre

-241 126

709 335

241 126

468 209

PROVISIONS REGLEMENTEES	709 335	241 126	468 209
-------------------------	---------	---------	---------

Provisions pour litiges

Provisions pour garanties données aux clients

Provisions pour pertes sur marchés à terme

Provisions pour amendes et pénalités

31 457

31 457

Provisions pour pertes de change

Provisions pour pensions, obligations similaires

416 663

63 425

480 088

Provisions pour impôts

Provisions pour renouvellement immobilisations

Provisions pour gros entretiens, grandes révis.

Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer

Autres provisions pour risques et charges

154 942

697 767

670 424

852 709

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	603 062	761 192	1 364 254
-------------------------------	---------	---------	-----------

Dépréciations immobilisations incorporelles

Dépréciations immobilisations corporelles

Dépréciations titres mis en équivalence

Dépréciations titres de participation

Dépréciations autres immobilis. financières

Dépréciations stocks et en cours

Dépréciations comptes clients

Autres dépréciations

116 511

69 479

9 809

59 670

31 674 105

1 406 968

11 006 835

1 520 592

20 553 647

1 213 136

19 304

1 193 832

823 951

773 703

192 381

773 703

145 162

192 381

9 809

9 809

DEPRECIATIONS	33 730 423	1 609 158	11 819 460	1 065 624	2 714 424	20 805 698
TOTAL GENERAL	35 042 820	2 370 350	12 060 586	1 756 048	2 714 424	22 638 161

Dotations et reprises d'exploitation

255 806

184 219

Dotations et reprises financières

1 406 968

11 026 139

Dotations et reprises exceptionnelles

707 576

2 596 466

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

Reprises sur compte de bilan provenant des fusions :

Reprises sur 2020 sans qu'il y ait d'à-nouveaux

Variations sans reprises suite fusions :

Montants soldés par des comptes de bilan (titres et mail de fusion)

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	41 557 201		41 557 201
Prêts			
Autres immobilisations financières	115 079		115 079
Clients douteux ou litigieux	230 857	230 857	
Autres créances clients	11 905 635	11 905 635	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	9 800	9 800	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	3 665	3 665	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	158 551	158 551	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	2 402 796	2 402 796	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	24 387	24 387	
Groupe et associés	1 665 415	1 665 415	
Débiteurs divers	1 453 861	1 453 861	
Charges constatées d'avance	474 445	474 445	
TOTAL GENERAL	60 001 693	18 329 413	41 672 280

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	23 520 777		1 153 713	22 367 064
Autres emprunts obligataires	10 570 548		10 570 548	
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	4 373	4 373		
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	24 438 412	699 394	23 739 018	
Emprunts et dettes financières divers	23 854 109	23 853 826		283
Fournisseurs et comptes rattachés	16 078 865	16 078 865		
Personnel et comptes rattachés	3 678 734	3 678 734		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 758 481	1 758 481		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 952 961	1 952 961		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 281 248	1 281 248		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	233 227	233 227		
Autres dettes	139 754	139 754		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	107 511 488	49 680 863	35 463 278	22 367 347

Emprunts souscrits en cours d'exercice	297 097
Emprunts remboursés en cours d'exercice	800 991
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	



CR RAT PART FIDUCIE1	27 569 384,99
CR RAT PART FIDUCIE2	8 790 337,04
INT COURUS MEDIELEC	1 666,88
TOTAL CREANCES RATTACH.A PARTICIPATIONS	36 361 388,91
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
CLIENTS FACTURES A E	135 989,00
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	135 989,00
AUTRES CREANCES	
FOURNISSEURS RAB.REM	48 300,00
ORGANISMES SOCIAUX -	3 665,04
ETAT - PRODUITS A RE	3 443,28
DIVERS - PRODUITS A	1 200 000,00

33 520 777

24 250 429

Emprunts et dettes financières divers

Autres dettes

Capital	11 336 464			11 336 464
Primes d'émission	220 053		50 000	270 053
Réserve légale	200 000			200 000
Réserves générales				
Report à nouveau	-44 939 606	5 338 124		-39 601 482
Résultat de l'exercice	5 338 124	-5 338 124	4 288 967	4 288 967
Dividendes				
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées	709 335			241 126
				468 209

	1		1	
Travaux				
Etudes				
Prestations de services	17 485 299	1 921 944	19 407 243	22 779 683 -14,80 %
Ventes de marchandises				
Produits des activités annexes	222 750		222 750	

19 004 641	14 159 915
	169
11 026 139	7 446 501
93	24
1 406 968	10 542 034
11 456 456	3 883 304
134	322

Impact liés aux fusions :

Les malis de fusions sont considérés comme de vrais malis.

L'impact net s'élève à - 1 447 287.55 € (charges).

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	981 651	164 561
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 528 941	4 107 086
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	707 576	216 993
	153 928	556 887
	134 837	1 403 628
	2 596 466	239 130

Sortie clients douteux	773 703	671400
Charges sur exercices antérieurs	207 948	672000
Sortie immobilisations incorporelles	748 312	675100
Valeur comptable sortie titres	2 674 133	675600
Autres charges	8 106 496	678800
Provisions pour risques et charges	697 767	687500
Provisions pour dépréciation	9 809	687600

Produits sur exercices antérieurs	153 928	772000
Sortie immobilisations incorporelles	1	775100
Autres produits	134 836	775100
Provisions pour risques et charges	670 424	
Provisions pour dépréciation	9 809	787600
Reprises amortissements dérogatoires	241 126	787250
Reprises provisions stocks	784 894	787300
Reprises provisions sortie clients douteux	773 703	787600
Reprises provisions sortie fonds de commerce	116 511	787600



Cadres	61
Agents de maîtrises et techniciens	
Employés	23
Ouvriers	

Effectif moyen du personnel : 84

EMPRUNTS

INTERETS COURUS (SUR	199 350,29
INTERETS COURUS (SUR	570 548,00
INTERETS COURUS (SUR	187 983,25
INTERETS COURUS (SUR	135 205,10
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	1 093 086,63

EMPRUNTS DETTES FINANCIERES

INT.COUR DETTES RAT	271 776,82
TOTAL EMPRUNTS DETTES FINANCIERES	271 776,82

DETTE FOURNISSEURS CPTES RATTACH

FOURNISSEURS FACTURE	5 352 976,25
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	5 352 976,25

DETTE FISCALES ET SOCIALES

PERSONNEL - DETTES P	415 214,89
PERSONNEL - AUTRES C	3 223 691,00
PROV CH PATR CP	220 855,49
ORGANISMES SOCIAUX -	381 876,00
ETAT - CHARGES A PAY	20 248,00
CCSF	1 241 412,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	5 483 297,18

INTERETS COURUS SUR DECOUVERT

INTERETS COURUS A PA	4 373,00
	4 373,00



486000	CHARGES CONSTATEES D	474 444,72	305 920,74	168 523,98
		474 444,72	305 920,74	168 523,98

.	708 569	16
Actions amorties		
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote		
Actions préférentielles		
Parts sociales		
Certificats d'investissements		

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Transferts de charges exploitation : assurance	1 205 340	791201
Transferts de charges exploitation : personnel	848	791400
TOTAL		1 206 188

L'ensemble des transactions avec les parties liées ayant eu des effets sur l'exercice et présentant un caractère significatif ont été conclues à des conditions normales de marché selon les critères rappelés ci-dessous :

* Une transaction est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Le caractère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et/ou de la nature de celle-ci.

* Les conditions peuvent être considérées comme "normales" lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par la société dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites par un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

(valeur à l'origine)

15 650 000

15 650 000

	12 956 488		12 956 488
	(10 332 936)	(1 665 415)	(8 667 521)
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	2 623 552	(1 665 415)	4 288 967

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	468 209
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	468 209
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement	
Congés payés	
Participation des salariés	
Provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	2 572 805
Provision indemnités fin de carrière (solde N-1)	416 663
Déficits reportables de l'ensemble du Groupe	
	2 989 468

IMPOT DU SUR :

Plus-values différées

CREDIT A IMPUTER SUR :

Déficits reportables

Moins-values à long terme

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % fait ressortir une créance future d'un montant de euros

Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices



Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
-------------------------------------	-------	-----------------	----------

FINANCIERE DE L'OMBREE
SIREN : 413101957

SAS

11 336 464

Adresse du siège social

8 Boulevard Détriché

49000 ANGERS

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1999, la société SAS FINANCIERE DE L'OMBREE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS FINANCIERE DE L'OMBREE, 8 Boulevard Charles Détriché 49000 ANGERS.

Elle agit en qualité de tête de groupe.

INFORMATIONS RELATIVES AU REGIME DE GROUPE (art 223-A à 223-U du C.G.I)

I - Durée d'application de l'option

L'option a été formulée avec effet du 1er janvier 1999 pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

II - Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble

Méthode dite de "neutralité"

La filiale constate sa charge d'impôt si elle était imposée séparément, c'est-à-dire en tenant comptes des déficits qu'elle a générés.

La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par les filiales.

III - Informations relatives à l'impôt comptabilisé

Impôt comptabilisé : - 1 665 415 euros

Impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale : 0 euros

IV - Détail du poste "Impôt sur les bénéfices"

Intégration fiscale "produits" : 1 665 415 euros

V- Liste des sociétés intégrées dans le groupe

Société : SAS EOLANE COMBREE

Siège social : Val d'Ombree - 49250 Combrée

Société : SAS EOLANE ANGERS

Siège social : 8 Boulevard d'Etriché 49000 Angers

Société : SAS EOLANE RONCQ

Siège social : Parc du Lion 59435 Roncq

Société : SAS EOLANE SAINT AGREVE

Siège social : ZA de Racles 07320 Saint Agreve

Société : SAS EOLANE VALENCE

Siège social : 1 rue Gilles de Roberval 26000 Valence

Société : SAS EOLANE NEUILLY-EN-THELLE

Siège social : 3 rue de l'Europe 60530 Neuilly en Thelle

Société : SAS EOLANE VAILHAUQUES

Siège social : 5 allée du Crêt 69890 La Tour de Salvagny

Société : SAS EOLANE DOUARNENEZ

Siège social : 40 route de Lannugat 29100 Douarnenez

VI - Identité de la société tête de groupe

Société : SAS FINANCIERE DE L'OMBREE

Siège social : 8 Boulevard Charles Détriché - 49000 Angers



Autres engagements

Suivant un acte sous seing privé en date du 28 Juillet 2017, la société a conclu une convention de Fiducie sureté-gestion, avec notamment, la société "FINANCIERE DE L'OMBREE" (Constituant) et la société "SOLUTIONS FIDUCIE" (Fiduciaire), en garantie de remboursement de diverses sommes mises à disposition de la société "FINANCIERE DE L'OMBREE".

Aux termes de cet acte, les créances détenues par la société "FINANCIERE DE L'OMBREE" ont été transférées à la société "SOLUTIONS FIDUCIE".

Convention de Fiducie n° 1

Date de conclusion de la Fiducie : 28 Juillet 2017

Identité du Constituant : FINANCIERE DE L'OMBREE

Identité du bénéficiaire : SOLUTIONS FIDUCIE

Objet de la Fiducie**1) La Fiducie constituée aux termes de la Convention de Fiducie (la "Fiducie") a pour objet :**

- La garantie et sûreté du remboursement des créances garanties, conformément aux dispositions des articles 2011 à 2030 et 2372-1 à 2372-5 du Code Civil.
- La gestion des actifs fiduciaires, en ce inclus notamment la gestion des fruits et produits générés par les titres transférés dans le patrimoine fiduciaire conformément aux stipulations de l'Article 14, le recouvrement et la gestion des sommes dues au titre de la créance de dividendes Chine conformément aux stipulations de l'Article 14, et le recouvrement et la gestion des sommes dues au titre des créances de comptes-courants.
- Le recouvrement et la gestion des sommes dues au titre de la créance de prix de vente des titres d'Eolane China Ltd à travers l'exercice de l'option d'achat portant sur lesdits titres et la mise en oeuvre dans l'intérêt commun du constituant et des bénéficiaires du processus de cession desdits titres.
- La mise en oeuvre dans l'intérêt commun du constituant et des bénéficiaires du processus de cession des titres et des créances de comptes-courants dans l'hypothèse de la survenance d'un cas de dénouement.
- L'affectation du produit net de réalisation de la Fiducie aux fins d'apurement des créances garanties.

2) La Fiducie créée au titre de la présente Convention de Fiducie est constituée par le transfert en pleine propriété des titres , des créances de comptes-courants, de la créance de prix de vente des titres d'Eolane China Ltd, de la créance de dividendes Chine, par le constituant au Fiduciaire, qui les détiendra, dans le patrimoine Fiduciaire, au profit des bénéficiaires qui l'acceptent, étant précisé que la promesse de vente des titres d'Eolane China Ltd, sur laquelle la créance de prix de vente desdits titres est fondée, fera partie intégrante de la Convention de Fiducie.

Durée de la Convention de Fiducie

1) La Convention de la Fiducie demeure en vigueur en toutes ses stipulations jusqu'à la survenance du premier de l'un des événements indiqués ci-après :

- Le remboursement complet et définitif des créances garanties, attesté par les bénéficiaires
- La réalisation de la Fiducie et la fin des opérations de répartition du produit du net de réalisation de la Fiducie, conformément aux stipulations de l'Article 18
- La renonciation de l'ensemble des bénéficiaires à la Fiducie par écrit
- Au plus tard 99 ans après la date de signature de la Convention de Fiducie.

2) Lorsque les créances garanties auront été entièrement et définitivement remboursées, ce que les bénéficiaires devront avoir notifié au Fiduciaire dans un délai de cinq (5) jours à compter dudit remboursement définitif, et sous réserve du paiement préalable des sommes dues au Fiduciaire au titre de l'Article 9, le Fiduciaire restituera sans stipulation de prix la propriété des titres, des créances de comptes-courants, de la créance de prix de vente des titres d'Eolane China et de la créance de dividendes Chine au constituant, et procédera à toutes formalités qui seraient nécessaires à cet effet, à l'identique de celles réalisées lors de la constitution de la Fiducie, conformément aux stipulations de l'Article 4.

Transfert des actifs Fiduciaires

Pour sûreté et garantie du remboursement des créances garanties, le constituant transfère, à la date de la Convention de Fiducie, la pleine propriété des titres et des fruits et produits y afférents, des créances de comptes-courants au Fiduciaire (en ce inclus les intérêts, frais et accessoires), de la créance de prix de vente des titres d'Eolane China Ltd et de la créance de dividendes Chine.

Nature des actifs et passifs transférés à la Fiducie**Titres de participations :**

Se référer aux pages jointes en annexe n° 42-43.

Créances rattachées à des participations :

Se référer aux pages jointes en annexes n° 42-43

Modalités d'évaluation retenues lors du transfert

La valeur des différents titres et créances transférés à la Fiducie correspond aux soldes des comptes figurant dans la société FINANCIERE DE L'OMBREE le jour de la conclusion de la Fiducie.

Prise en compte du résultat de la Fiducie

La prise en compte du bénéfice de la Fiducie n° 1 au 31 Décembre 2020 dans la valorisation des droits et obligations du constituant se traduit par une réévaluation des créances rattachées aux participations pour un montant de 4 371 815 euros. La contrepartie est comptabilisée en produits financiers.

Convention de FIDUCIE n° 2

Suivant un acte sous seing privé en date du 25 juillet 2019, la société a conclu une convention de fiducie sûreté-gestion avec notamment, la société "FINANCIERE DE L'OMBREE" (Constituant) et la société "SOLUTIONS FIDUCIE" (Fiduciaire), en garantie de remboursement de diverses sommes mises à disposition de la société "FINANCIERE DE L'OMBREE".

La prise en compte du bénéfice de la Fiducie n° 2 au 31 Décembre 2020 dans la valorisation des droits et obligations du constituant se traduit par une réévaluation des titres de participation pour un montant de 7 576 984 euros. La contrepartie est comptabilisée en produits financiers. Ce bénéfice est impacté par le résultat de cession des titres de la société Eolane Les Ulis à hauteur de 9 121 808 €.

Nantissements de second rang

Préalablement au transfert des titres nantis dans le Patrimoine Fiduciaire, le Constituant a constitué, conformément aux nantissements actuels, un nantissement de second rang sur les titres nantis au profit des créanciers bancaires nantis pour couvrir l'extension de la maturité du Crédit Senior 1 et du Crédit Senior 2 aux termes de l'accord de restructuration ; étant précisé que les nantissements actuels et les nantissements de second rang seront maintenus pendant la durée de la convention de Fiducie nonobstant le transfert des titres nantis en application de celle-ci.

Les titres nantis concernent les sociétés suivantes :

- EOLANE SAINT AGREVE,
- EOLANE NEUILLY EN THELLE,
- EOLANE VALENCE,
- EOLANE DOUARNENEZ,
- EOLANE COMBREE.

Engagements réciproques

Abandons de créances conditionnelles résiduelles : 12 397 547.29 euros.

Abandon de créances avec Eolane Montceau

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2011, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MONTCEAU pour un montant de 1 500 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2012 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2014, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MONTCEAU pour un montant de 1 000 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2015 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2015, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MONTCEAU pour un montant de 1 700 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2016 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2016, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MONTCEAU pour un montant de 1 600 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2017 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

Suite à la liquidation judiciaire de Eolane Montceau, l'ensemble de ces engagements sont caducs.

Abandon de créances avec Eolane Maroc

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2011, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MAROC pour un montant de 200 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2012 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à une fois et demie le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2012, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MAROC pour un montant de 30 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2013 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à une fois et demie le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2016, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MAROC pour un montant de 600 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2017 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à une fois et demie le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 décembre 2020, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MAROC pour un montant de 597 547.29 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2021 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

Abandon de créances avec Eolane Roncq

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2011, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE RONCQ pour un montant de 1 800 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2012 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à une fois et demie le capital social.

Abandon de créances avec Eolane Vailhauques

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2011, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE VAILHAUQUES pour un montant de 1 000 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2012 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à une fois et demie le capital social.

Si la condition se réalise dans le délai ci-dessus prévu, à la clôture de chaque exercice de réalisation de la condition résolutoire susmentionnée, la société "Eolane Vailhauques" réinscrira dans ses livres au crédit de la société "Financière de l'Ombree" une somme représentant 34 % du montant des créances abandonnées par cette dernière, jusqu'à due concurrence de la somme de UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €), correspondant à la créance ayant fait l'objet de l'abandon de créance susvisé.

Un produit exceptionnel de TROIS CENT QUARANTE MILLE EUROS (340.000) € a été constaté en 2012 au titre du retour à meilleure fortune de la créance conditionnelle d'UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €).

Un produit exceptionnel de TROIS CENT QUARANTE MILLE EUROS (340.000) € a été constaté en 2013 au titre du retour à meilleure fortune de la créance conditionnelle d'UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €).

L'engagement restant s'élève donc à TROIS CENT VINGT MILLE (320.000) € au 31.12.2014.

A compter du 31 Décembre 2014, la meilleure fortune s'entend de la réalisation par la société "EOLANE VAILHAUQUES" d'un bénéfice net comptable après impôts à la clôture d'un exercice social.

Dans le délai de SEPT (7) ans à compter du 31 Décembre 2014, la réalisation de la condition résolutoire susvisée, à la clôture d'un exercice social, opérera révocation de l'abandon de créances et rétablissement du solde des créances abandonnées dans les écritures de la société "EOLANE VAILHAUQUES", dans la limite de CINQUANTE POUR CENT (50 %) du bénéfice net comptable après impôts réalisé par la société "EOLANE VAILHAUQUES" au titre de l'exercice concerné.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2015, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE VAILHAUQUES pour un montant de 400 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2016 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à une fois et demie le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2016, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE VAILHAUQUES pour un montant de 700 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2017 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à une fois et demie le capital social.

Abandon de créance avec Eolane Angers

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2015, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE ANGERS pour un montant de 250 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2016 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2016, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE ANGERS pour un montant de 1 700 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2017 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

Engagements retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière.
Les engagements correspondants ont été constatés au bilan sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,06 % (moyenne des taux IBOXX des 5 dernières années)
- Taux de croissance des salaires : 1.5 %
- Age de départ volontaire à la retraite : 65-67 ans
- Espérance de vie : Table de génération INSEE 2019
- Taux de rotation individualisé selon l'âge évoluant de 8.93 à 16 ans à 0.1 à 64 ans

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées s'élève à : 480 088 euros.

La part des engagements qui ont fait l'objet des provisions élève à 480 088 euros.

Titres et créances transférés en FIDUCIE : soldes à l'origine

Titres de participations à l'origine

Classement comptable	Filiales	Valeur brute au 28/07/2017	Provision au 31/12/2016	Valeur nette	Mail technique	Valeur actif
261100	EOLANE COMBREE	2 265 166,56	-	2 265 166,56		2 265 166,56
261129	EOLANE DOUARNENEZ	1 218 370,00	-	1 218 370,00		1 218 370,00
261132	EOLANE DOUARNENEZ (frais acquisition)	34 768,87	-	34 768,87		34 768,87
261118	EOLANE NEUILLY EN THELLE	467 854,38	-	467 854,38	887 746,00	1 355 600,38
261116	EOLANE SAINT AGREVE	2 897 504,53	-	2 897 504,53	1 001 208,00	3 898 712,53
261126	EOLANE TALLINN	5 000 000,00	-	5 000 000,00		5 000 000,00
261131	EOLANE TALLINN (frais acquisition)	83 193,87	-	83 193,87		83 193,87
261120	EOLANE VALENCE	602 729,00	-	602 729,00	3 217 059,00	3 819 788,00
261121	EOLANE VALENCE (frais acquisition)	50 267,00	-	50 267,00		50 267,00
261910	SCI LES JUSTICES	399 900,00	-	399 900,00		399 900,00
		13 019 754,21	-	13 019 754,21	5 106 013,00	18 125 767,21

Créances rattachées à des participations à l'origine

Classement comptable	Filiales	Créances (+) rattachées au 28/07/2017 (valeur nette)	Intérêts courus calculés au 28/07/2017	Créances de prêt au 28/07/2017
267100	EOLANE COMBREE			4 500 000,00
267128	EOLANE DOUARNENEZ	4 660 171,95	39 357,92	1 500 000,00
267123	EOLANE NEUILLY EN THELLE	1 081 035,99	19 693,44	3 500 000,00
267121	EOLANE SAINT AGREVE			1 000 000,00
267342	EOLANE VALENCE			1 500 000,00
267108	SCI LES JUSTICES	431 618,00	4 942,40	
267170	EOLANE LES ULIS	726 189,01	6 668,22	1 000 000,00
267118	EOLANE VAILHAUQUES	2 893 659,05	35 759,08	1 000 000,00
267103	EOLANE ANGERS	3 767 353,04	44 481,36	1 000 000,00
267133	EOLANE CAEN	16 146,07	1 480,94	200 000,00
267139	EOLANE ENGINEERING	1 202 571,91	7 931,83	200 000,00
267100	EOLANE MONTCEAU		4 988,00	2 000 000,00
267137	NANOLANE	1 791 136,13	16 072,54	100 000,00
267124	EOLANE ARGENTEUIL (1)			
267129	EOLANE SYSCOM	1 208 339,65	13 836,68	
267110	EOLANE MAROC	1 969 723,72	21 768,35	
267150	EOLANE RONCQ	3 702 048,40	49 917,00	1 000 000,00
		23 449 992,92	253 561,32	18 500 000,00

(1) La créance EOLANE ARGENTEUIL s'élevait, au 31 Juillet 2017, à 4 302 534.74 euros.

Celle-ci étant provisionnée à 100 %, le montant « apporté à la Fiducie » est nul.

La convention de la Fiducie prévoit, également, que le Constituant transfère au Fiduciaire les créances futures en comptes courants, détenues postérieurement à la date de mise en place de la convention au travers des prêts intra-groupe, y compris les intérêts frais et accessoires.

Titres et créances transférés en FIDUCIE : soldes au 31/12/2020

Titres de participations au 31 Décembre 2020

Filiales Fiducie 1	Valeur brute au 31/12/2020 y compris mali	Provision au 31/12/2019	Provision au 31/12/2020	Valeur nette au 31/12/2020
EOLANE COMBREE	2 265 167			2 265 167
EOLANE DOUARNENEZ	1 253 139			1 253 139
EOLANE NEUILLY EN THELLE	1 355 600			1 355 600
EOLANE SAINT AGREVE	3 898 713			3 898 713
EOLANE TALLINN	5 083 194			5 083 194
EOLANE VALENCE	3 870 055			3 870 055
SCI LES JUSTICES	399 900		1 051	398 849
	18 125 768		1 051	18 124 717

Filiales Fiducie 2	Valeur brute au 31/12/2020 y compris mali	Provision au 31/12/2019	Provision au 31/12/2020	Valeur nette au 31/12/2020
EOLANE MAROC	2 764 000	136 571	497 676	2 266 124
EOLANE SYSCOM	7 220 767	5 966 810	7 211 202	9 565
	9 984 767	6 105 381	7 709 078	2 275 689

Créances rattachées à des participations au 31 Décembre 2020

Filiales Fiducie 1	Créances rattachées au 31/12/2020 valeur brute	Créances de prêt au 31/12/2020	Intérêts sur créances et prêts au 31/12/2020	Dépréciation	Total net
EOLANE COMBREE	448 896	4 500 000	24 953		4 973 850
EOLANE DOUARNENEZ	4 009 637	1 500 000	12 905		5 522 542
EOLANE NEUILLY EN THELLE	1 565 085	3 500 000	45 816		5 110 901
EOLANE SAINT AGREVE	1 172 433				1 172 433
EOLANE VALENCE	67 426	1 114 195	6 178		1 187 799
SCI LES JUSTICES					0
EOLANE VAILHAUQUES					0
EOLANE ANGERS	4 618 856	1 000 000	97 922	5 716 778	0
EOLANE MONTCEAU	5 233	2 294 518	22 165	2 321 917	0
EOLANE SYSCOM	1 282 421		25 719		1 308 140
EOLANE MAROC	781 896		15 649		797 546
EOLANE RONCQ	3 969 462	1 000 000	84 934	5 054 397	0
	17 921 347	14 906 713	336 243	13 093 092	20 073 211

Détail des comptes

CONCESSIONS, BREVETS, AUT DROITS

205100	CONCESSIONS ET DROIT	3 210 060,26	2 857 986,87	352 073,59	12,32 %
280510	AMTS. DES CONCESSION	-2 535 987,93	-2 157 339,38	-378 648,55	17,55 %
		674 072,33	700 647,29		-3,79 %

TERRAINS

211100	TERRAINS NUS	14 427,01	14 427,01		.
212000	AGENCEMENTS ET AMENA	80 879,50	80 879,50		.
281200	AMTS. DES AGENC.AMEN	-42 853,98	-38 954,72	-3 899,24	9,50 %
TOTAL TERRAINS		52 652,53	56 351,79	-3 699,24	-6,86 %

CONSTRUCTIONS

213110	BATIMENTS (ENSEMBLES	138 022,00	138 022,00		.
213119	BATIMENTS (NON COLLE	108 713,60	108 713,60		.
213500	INSTALLATIONS GENERA	360 091,09	360 091,09		.
214500	AG CONST S/S AUTRUI	41 356,60	41 356,60		.
281311	AMTS. BATIMENTS	-127 790,73	-123 190,00	-4 600,73	3,73 %
281319	AMTS. BATIMENTS	-49 043,54	-39 234,86	-9 808,68	25,00 %
281350	AMTS. INSTALLATIONS	-204 894,58	-189 738,72	-15 155,86	7,99 %
281400	AMTS. CONSTRUCTIONS	-41 356,60	-41 356,60		.
281311	PROV IMMOB CORPOS	-59 670,08	-69 476,74	9 806,66	-14,12 %
TOTAL CONSTRUCTIONS		165 427,76	165 184,37	-19 756,59	-10,67 %

INSTALLATIONS, MATERIEL, OUTILLAGE

215000	INSTAL. TECHNIQUES	33 466,00	33 466,00		.
215400	MATERIEL INDUSTRIEL	74 899,34	74 899,34		.
281540	AMTS. MATERIEL INDUS	-74 899,34	-74 702,44	-196,90	0,26 %
281550	AMTS. OUTILLAGE INDU	-33 466,00	-33 466,00		.
TOTAL INSTALLATIONS, MATERIEL, OUTILLAGE			196,90	-196,90	-100,00 %

AUTRES IMMOBILISAT. CORPORELLES

218100	AUTRES IMMOB. CORP.(I)	430 971,38	383 295,43	47 675,95	12,44 %
218300	AUTRES IMMOB. CORP.(M)	1 734 846,14	1 622 859,92	111 986,22	6,90 %
218400	AUTRES IMMOB. CORP.(M)	212 258,33	211 228,40	1 029,93	0,49 %
281810	AMTS. AUTRES IM. CORP	-328 705,82	-307 450,00	-21 255,82	6,91 %
281830	AMTS. AUTRES IMMOB.C	-1 498 927,08	-1 372 514,31	-124 412,75	9,06 %
281840	AMTS. AUTRES IMMOB.C	-197 872,70	-191 590,21	-6 282,49	3,28 %
TOTAL AUTRES IMMOBILISAT. CORPORELLES		354 570,27	345 629,23	8 741,04	2,53 %

IMMOBILISATIONS EN COURS

231999	ACHATS IMMOB	3 231,00		3 231,00	n.a.
		3 231,00		3 231,00	n.a.

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart	%
TITRES DE PARTICIPATIONS					
261101	TITRES PART. E ANGER	3 290 810,26	3 290 810,26	.	.
261103	TITRES PART. E RONCQ	6 562 099,00	6 562 099,00	.	.
261104	TITRES PART. E MONTC	9 184 330,00	9 184 330,00	.	.
261106	TITRES PART. E CAEN		508 642,00	-508 642,00	-100,00 %
261108	TITRES PART. E SOURC		1,00	-1,00	-100,00 %
261109	TITRES PART. DIRLANE		50 000,00	-50 000,00	-100,00 %
261111	TITRES PART. E TECHN	2 571 624,19	2 571 624,19	.	.
261119	TITRES PART. E ARGEN		608 006,00	-608 006,00	-100,00 %
261122	TITRES PART. E VAILH	613 195,50	613 195,50	.	.
261123	FRAIS ACQ E VAILHAUQ	79 212,06	79 212,06	.	.
261134	FRAIS D'ACQ TITRES B		2 668 381,78	-2 668 381,78	-100,00 %
261136	TITRES PART CITE OBJ	824 000,00	824 000,00	.	.
261801	TITRES PART FIDUCIE1	18 125 767,21	18 125 767,21	.	.
261802	TITRES PART FIDUCIE2	3 426 302,00	3 426 302,00	.	.
261934	TITRES PART. NANOLAN		100 000,00	-100 000,00	-100,00 %
261935	TITRES PART. BENGALE		225 000,00	-225 000,00	-100,00 %
261937	FR ACQ TITRES BENGAL		28 944,00	-28 944,00	-100,00 %
296100	PROV. TITRES DE PART	-20 553 646,83	-23 335 652,61	2 782 005,78	-11,92 %
TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS		24 123 693,39	25 530 662,39	-1 406 969,00	-5,51 %
CREANCES SUR PARTICIPATIONS					
267107	CR RAT PART DIRLANE		152 417,08	-152 417,08	-100,00 %
267118	CR RAT PART VAILHAUQ	3 774 501,02		3 774 501,02	n.a.
267124	CR RAT PT ARGENTEU		4 479 440,38	-4 479 440,38	-100,00 %
267133	CR RAT PART CAEN		142 216,60	-142 216,60	-100,00 %
267137	CR RAT PART (NANOLA)		1 417 230,75	-1 417 230,75	-100,00 %
267138	CR RAT PART CITE OBJ		70,42	-70,42	-100,00 %
267139	CR RAT PART ENGINEE		2 252 949,10	-2 252 949,10	-100,00 %
267148	CR RAT PART (ELEC M)	17 673,27	3 031,61	14 641,66	482,97 %
267149	CR RAT PART (EUSINO)	1 403 627,86	1 403 627,86	.	.
267800	INTERETS COURUS		4 844,02	-4 844,02	-100,00 %
267801	CR RAT PART FIDUCIE1	27 589 394,99	24 589 992,78	2 979 402,21	12,12 %
267802	CR RAT PART FIDUCIE2	8 790 337,04	2 213 352,67	6 576 984,37	297,15 %
267810	INT COURUS MEDIELEC	1 666,86	74 083,34	-72 416,46	-97,75 %
296719	DOT PR DEP CREANCES		-8 338 452,83	8 338 452,83	-100,00 %
TOTAL CREANCES SUR PARTICIPATIONS		41 557 201,08	28 394 803,80	13 162 397,28	46,36 %
AUTRES TITRES IMMOBILISES					
271100	TITRES IMMOBILISES (		5 748,78	-5 748,78	-100,00 %
271109	SOUSC FCPI PL	52 000,00	47 000,00	5 000,00	10,64 %
297110	PROV. TITRES IMMOBIL		-5 048,78	5 048,78	-100,00 %
TOTAL AUTRES TITRES IMMOBILISES		52 000,00	47 700,00	4 300,00	9,01 %
AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES					
275100	DEPOTS VERSES	25 155,09	614,34	24 540,75	3994,65 %
275509	CAUTIONS VERSEES	89 924,25	279 513,25	-189 589,00	-67,83 %

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart	%
276100	CREANCES DIVERSES		7 623,00	-7 623,00	-100,00 %
276880	INTERETS COURUS (SUR		5 932,38	-5 932,38	-100,00 %
278000	MAL DE FUSION		1 193 832,00	-1 193 832,00	-100,00 %
297600	PROV. CR KALGAT		-890,72	890,72	-100,00 %
297610	.		-1 207 196,80	1 207 196,80	-100,00 %
		115 079,34	279 427,45	-164 348,11	
409100		3 000,00	6 426,40	-3 426,40	-53,32 %
			6 426,40	-3 426,40	-53,32 %
411100	CLIENTS VENTES DE BI	11 769 646,10	16 351 327,41	-4 581 681,31	-28,02 %
416000	CLIENTS DOUTEUX OU L	230 657,20	773 702,56	-542 645,36	-70,16 %
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		12 000 503,30	17 125 029,97	-5 124 526,67	-29,92 %
CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES					
418100	CLIENTS FACTURES A E	135 989,00	550 686,40	-414 697,40	-75,31 %
TOTAL CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES		135 989,00	550 686,40	-414 697,40	-75,31 %
DEPRECIATIONS CLIENTS					
491000	PROV. POUR DEPREC.-D	-192 381,00	-773 702,56	581 321,56	-75,14 %
		-192 381,00	-773 702,56		
401109	FOURNISSEURS ACHATS	194 417,40	206 389,28	-11 971,88	-5,80 %
409800	FOURNISSEURS RAB.REM	48 300,00	91 549,27	-43 249,27	-47,24 %
409910	FOURNISSEURS DEBI.	3 000,00		3 000,00	n.a.
TOTAL FOURNISSEURS DEBITEURS		245 717,40	297 938,55	-52 221,15	-17,53 %
PERSONNEL					
425190	PERSONNEL AV PRET	9 000,00	9 700,00	-700,00	-7,22 %
425199	AVANCE NOTE DEF RAIS	800,00		800,00	n.a.
TOTAL PERSONNEL		9 800,00	9 700,00	100,00	1,03 %
SECURITE SOC. ET ORG SOCX					
438700	ORGANISMES SOCIAUX -	3 665,04	4 082,57	-417,53	-10,23 %
TOTAL SECURITE SOC. ET ORG SOCX		3 665,04	4 082,57	-417,53	-10,23 %
ETAT ET COLLECTIVITES					
442100	PRELEVEMENT A AL SOU	20 944,03		20 944,03	n.a.
444000	ETAT IMPOT SUR LES B	158 651,00	1 573 145,00	-1 414 594,00	-89,92 %
445660	TVA SUR A.B.S.	383,34	4 651,42	-4 268,08	-91,76 %
445665	TVA S/ ABS ENC	1 527 430,65	1 581 126,38	-53 697,73	-3,40 %

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart	%
445860	T.V.A. / FACTURES NO	874 981,89	378 225,33	496 756,56	131,34 %
448700	ETAT - PRODUITS A RE	3 443,28	9 213,00	-5 769,72	-62,63 %
TOTAL ETAT ET COLLECTIVITES		2 586 734,19	3 546 363,13	-960 628,94	-27,09 %
GROUPE ET ASSOCIES					
451018	GROUPE IS DIRLANE		2 500,00	-2 500,00	-100,00 %
451019	GROUPE IS NEUILLY T	484 965,00	352 235,00	132 730,00	37,68 %
451021	GROUPE IS VALENCE		520 498,00	-520 498,00	-100,00 %
451022	GRPE IS DOUARNENEZ	1 180 450,00	849 775,00	330 675,00	38,91 %
TOTAL GROUPE ET ASSOCIES		1 665 415,00	1 725 008,00	-59 593,00	-3,45 %
DEBITEURS DIVERS					
467000	AUTRES COMPTES DEBIT	8 143,85		8 143,85	n.a.
467100	ATRES CPTES DEB CRED		7 231,00	-7 231,00	-100,00 %
468700		1 200 000,00		1 200 000,00	n.a.
		1 208 143,85	7 231,00	1 200 912,85	16607,84 %
512100	CE NANOLANE	288,07		288,07	n.a.
512101	BPA HVEST ANGERS CC	550,00		550,00	n.a.
512105	BRA (LTS)	1 579,40	19 484,14	-17 904,74	-91,89 %
512106	BRA (LTS)CPT DOLLARS	56,19	61,38	-5,19	-8,46 %
512109	BPOP CPTD DOLLARS	733,16	1 016,02	-282,86	-27,84 %
512110	BPA	30 712,07	17 874,12	12 837,95	71,82 %
512115	CE	734 264,24	250 802,81	483 461,43	192,77 %
512120	CMUT	1 089,45	33 012,41	-31 922,96	-98,70 %
512125	SPAULO	5 835,95	13 239,74	-7 303,79	-55,17 %
512130	CIC	26 449,76	1 423,35	25 026,41	1758,28 %
512131	CIC LYONNAIS BQ (LTS)	4 920,01	5 000,01	-80,00	-1,60 %
512133	THEMIS	1 666,44	115 020,28	-113 353,84	-98,55 %
512155	HSBC		3 004,19	-3 004,19	-100,00 %
512156	HSBC (LTS)		232,42	-232,42	-100,00 %
512157	HSBC CPTD CNY		27,36	-27,36	-100,00 %
512165	HSBC CPTD DOLLARS		8,24	-8,24	-100,00 %
512175	CREDIT LYONNAIS	2 730,25	1 403,32	1 326,93	94,56 %
512180	CREDIT AGRICOLE		12 000,00	-12 000,00	-100,00 %
512185	CIC CPTD DOLLARS	26,00		26,00	n.a.
512190	BECM	3 554,47	19 634,05	-16 079,58	-81,90 %
512907	BPA HVEST FDO OC (B	48,72		48,72	n.a.
531100	CAISSE SIEGE SOCIAL	16,95	16,95		.
		814 621,13	493 260,79	321 360,34	65,15 %
486000	CHARGES CONSTATEES D	474 444,72	305 920,74	168 523,98	55,09 %

474 444,72

305 920,74

168 523,88

55,09 %

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CAPITAUX PROPRES				
CAPITAL				
101310	CAPITAL SOUSCRIT - A	11 336 464,00	11 336 464,00	
TOTAL CAPITAL		11 336 464,00	11 336 464,00	
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION				
104200	PRIMES DE FUSION	270 053,09	220 053,09	50 000,00
TOTAL PRIMES D'EMISSION, DE FUSION		270 053,09	220 053,09	50 000,00
RESERVE LEGALE				
106110	RESERVE LEGALE PROPR	200 000,26	200 000,26	
TOTAL RESERVE LEGALE		200 000,26	200 000,26	
REPORT A NOUVEAU				
119000	REPORT A NOUVEAU (SO	-39 601 481,71	-44 939 605,82	5 338 124,11
TOTAL REPORT A NOUVEAU		-39 601 481,71	-44 939 605,82	5 338 124,11
RESULTAT DE L'EXERCICE				
	RESULTAT DE L'EXERCICE	4 288 967,12	5 338 124,11	-1 049 156,99
TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE		4 288 967,12	5 338 124,11	-1 049 156,99
PROVISIONS REGLEMENTEES				
145000		468 209,07	709 334,85	-241 125,78
		468 209,07	709 334,85	-241 125,78
151400	PROV.POUR RISQUES (P	31 457,00	31 457,00	
151800	PROV.POUR RISQUES (A	852 709,22	154 942,00	697 767,22
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES		884 166,22	186 399,00	697 767,22
PROVISIONS POUR CHARGES				
153000		480 087,77	416 662,83	63 424,94
CHARGES		480 087,77	416 662,83	63 424,94
161800	EMP OBL ELECTRO HOLD	23 321 426,43	21 976 301,00	1 345 125,43
168810	INTERETS COURUS (SUR	199 350,28	1 066 904,00	-867 553,72
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERT.		23 520 776,71	23 043 205,00	477 571,71
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
163800	EMP OBL SOLUT FIDUCI	10 000 000,00	10 000 000,00	
168830	INTERETS COURUS (SUR	570 548,00	350 548,00	220 000,00
		10 570 548,00	10 350 548,00	220 000,00

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
EMPRUNTS & DETTES ETAB. DE CREDIT				
EMPRUNTS				
164457	EMP R PAYS L 2M BPA	1 600 000,00	1 600 000,00	
164710	DETTE OP*1 LCL	1 460 000,00	1 460 000,00	
164711	DETTE OP*1 LCL		50 839,21	-50 839,21
164712	DETTE OP*1 CE BRETA	2 555 000,00	2 555 000,00	
164713	DETTE OP*1 CE BRETA	639 501,20	639 501,20	
164714	DETTE OP*1 BQ PALATI	1 606 000,00	1 606 000,00	
164715	DETTE OP*1 BQ PALATI	1 095 000,00	1 095 000,00	
164716	DETTE OP*1 BP ATLAN	1 460 000,00	1 460 000,00	
164717	DETTE OP*1 BP ATLAN	1 681 922,20	1 681 922,20	
164718	DETTE OP*1 BRA	894 250,00	894 250,00	
164719	Dette réinval op*1	1 971 000,00	1 971 000,00	
164720	DETTE OP*2 CM ANJOU	1 797 096,51	1 500 000,00	297 096,51
164721	DETTE OP*2 CM ANJOU	1 120 000,00	1 120 000,00	
164722	DETTE OP*2 CIC GME A	1 200 000,00	1 200 000,00	
164723	DETTE OP*2 CIC OUEST	288 408,41	288 408,41	
164724	DETTE OP*2 BQ EUR CM	1 500 000,00	1 500 000,00	
164725	DETTE OP*2 BQ EUR CM	340 000,00	340 000,00	
164726	DETTE OP*2 CA ANJOU	800 000,00	800 000,00	
164727	DETTE OP*2 CA ANJOU	906 713,38	998 713,38	-92 000,00
164800	CREDIT REVOLVING CM	1 335 537,00	1 335 537,00	
168840	INTERETS COURUS (SUR	187 983,25	122 449,94	65 533,31
TOTAL EMPRUNTS		24 436 411,95	24 218 621,34	219 790,61
BANQUES				
510133	Chèque émis THEMIS		69 000,00	-69 000,00
512101	BPA HVEST ANGERS CC		450,00	-450,00
512185	CIC CPTÉ DOLLARS		42,30	-42,30
512807	BPA HVEST FDO OC (B		30,36	-30,36
TOTAL BANQUES			69 522,66	-69 522,66
INTERETS COURUS				
518800	INTERETS COURUS A PA	4 373,00	4 174,00	199,00
		4 373,00	4 174,00	199,00
165100	DEPOTS RECUS	283,00	283,00	
TOTAL DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		283,00	283,00	
AUTRES EMPRUNTS				
168100	AUTRES EMPRUNTS & DE		658 151,30	-658 151,30
168101	EMP ELECTRO HOLDING	895 489,00	665 000,00	230 489,00
168880	INTERETS COURUS (SUR	135 205,10	101 036,27	34 168,83
TOTAL AUTRES EMPRUNTS		1 030 694,10	1 424 187,57	-393 493,47

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
DETTES RATT. A DES PARTICIPATIONS				
174000	DETTES RAT P (COMBR)	10 661 080,85	9 603 065,15	1 057 995,70
174100	DETTES RAT P MONTCEA		184 465,84	-184 465,84
174103	DETTES RAT P (ANGER)	487 868,40	3 096 504,12	-2 608 635,72
174104	DETTES RAT P EOL ULI		694 958,79	-694 958,79
174105	DETTES RAT P (DOUAR)	18 480,50	710 136,76	-691 656,26
174108	DETTES RAT P (NEUIL)	528 827,64	793 052,79	-264 225,15
174109	DETTES RAT P (VAILH)		1 206 159,53	-1 206 159,53
174111	DETTES RAT P (RONCQ)	1 297 771,18	3 137 404,84	-1 839 633,66
174200	DETTES RAT P SCI JUS	3 000 000,00		3 000 000,00
174342	DETTES RAT P (VALENC	865 317,18	1 427 236,72	-561 919,54
174344	DETTES RAT P (EH)	729 000,00	729 000,00	
174350	DETTES RAT P AGREVE	4 963 018,78	4 792 112,87	170 905,91
174800	DETTE ELECTRO HOLDIN	10,70	10,70	
178800	INT.COUR DETTES RAT	271 776,82	349 237,11	-77 460,29
		22 823 132,05	26 723 345,22	-3 900 213,17
418100	CLIENTS CRDT - AVCES	214 626,19		214 626,19
				214 626,19
401100	FOURNISSEURS ACHATS	10 725 888,88	10 242 776,94	483 111,94
TOTAL FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		10 725 888,88	10 242 776,94	483 111,94
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES				
408100	FOURNISSEURS FACTURE	5 362 976,25	2 269 214,94	3 083 761,31
		5 362 976,25	2 269 214,94	3 083 761,31
421000	PERSONNEL - REMUNERA	751,05		751,05
422000	COMITE D'ENTREPRISE	5 622,60	4 527,94	1 094,66
425100	PERSONNEL -NF	33 454,61	7 667,49	25 787,02
428200	PERSONNEL - DETTES P	415 214,69	304 386,45	110 828,24
428600	PERSONNEL - AUTRES C	3 223 691,00	851 366,66	2 372 324,34
TOTAL PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES		3 678 733,85	1 167 948,54	2 510 785,31
SECURITE SOC ET ORGANISMES SOCX				
431000	SECURITE SOCIALE	487 553,89	159 748,00	327 805,89
437230	Retraite CAPPIMEC	233 759,13	54 001,26	179 757,87
437231	Retraite ART 83/82	294 885,41	78 728,63	216 156,78

437320	PREVOYANCE ET MUTUE		43 804,77	69 303,66
437610	TAXE D'APPRENTISSAGE	10 260,87		10 260,87
437620	FORM PROF	10 823,72	12 202,81	-1 579,09
437630	TAXE TAXE CONSTRUCT.	25 756,35	23 289,03	2 469,32
438200	PROV CH PATR CP	220 855,49	156 912,06	63 943,43
438600	ORGANISMES SOCIAUX -	361 876,00	364 907,18	-3 031,18
TOTAL SECURITE SOC ET ORGANISMES SOCX		1 758 481,09	893 393,74	865 087,35
ETAT ET COLLECTIVITES				
442100	PRELEVEMENT A AL SOU		28 642,03	-28 642,03
445510	T.V.A. A DECAISSER	525 705,00	169 843,00	356 862,00
445710	TVA COLLECTEE		371 308,02	-371 308,02
445715	TVA COLL. ENC.	1 422 335,53	2 055 143,01	-632 807,48
445870	T.V.A. / FACTURES A	4 920,00	46 934,31	-42 014,31
447000	AUTRES IMPOTS ET TAX	10 207,00	10 572,00	-365,00
447200	ORGANIC	9 381,00	6 811,00	2 470,00
448600	ETAT - CHARGES A PAY	20 248,00	6 403,04	11 844,96
448810	CCSF	1 241 412,00	1 241 412,00	
		3 234 206,53	3 939 166,41	-704 959,88
419700	CLIENTS		185 398,40	-185 398,40
419800	CLIENTS CRDT - RAB.R		118 683,00	-118 683,00
TOTAL EMBALLAGES CONSIGNES, RIST A ACC.			304 079,40	-304 079,40
GROUPE				
451005	GRPE IS LES ULIS	31 908,00	31 908,00	
451010	GRP IS ANGERS		192 703,00	-192 703,00
451011	GRPE IS COMBREE	201 319,00	283 814,00	-82 495,00
TOTAL GROUPE		233 227,00	508 425,00	-275 198,00
AUTRES COMPTES CREDITEURS				
467000	AUTRES COMPTES DEBIT		98 695,13	-98 695,13
467100	ATRES CPTEB DEB CRED	26 226,95		26 226,95
TOTAL AUTRES COMPTES CREDITEURS		26 226,95	98 695,13	-72 668,18
COMPTES D'ATTENTE				
471050	IS ALTREL	113 527,00	113 527,00	
		113 527,00	113 527,00	

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
ACHATS				
ACHATS MATIERES PREM & APPROVIS.				
602180	CONS. NON STK H/PROD	147,60		147,60
TOTAL ACHATS MATIERES PREM & APPROVIS.		147,60		147,60
VARIATION STOCK - MAT PREM & APPR				
603100	VAR.STK ACH/CONSO MP	39 057,00		39 057,00
TOTAL VARIATION STOCK - MAT PREM & APPR		39 057,00		39 057,00
TOTAL ACHATS		39 204,60		39 204,60
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES				
MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES				
606100	ACHATS NON STOCKES -	25 774,83	24 991,20	783,63
606120	EAU	2 295,36	604,94	1 690,42
606150	ACHATS NON STK -CARB	27 999,97	30 409,19	-2 409,22
606300	ACHATS NON STOCKES -	18 417,63	1 779,63	16 638,00
606400	ACHATS NON STOCKES -	2 092,72	7 731,13	-5 638,41
606410	ACHATS NON STOCKES -	20 034,99	33 783,39	-13 748,40
TOTAL MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES		96 615,50	99 299,48	-2 683,98
LOCATIONS				
613200	LOCATIONS IMMOBILIER	277 897,45	260 224,85	17 672,60
613500	LOCATIONS MOBILIERES	4 529,11	8 460,65	-3 931,74
613510	LOCATIONS MATERIELS	26 347,24	27 465,56	-1 118,32
613511	LOCATION MACH AFFR	347,00	342,63	4,17
613513	LOC FIN LOG SERVEURS		3 322,68	-3 322,68
613520	LOCATIONS VEHICULES	33 581,47	53 817,46	-20 236,99
613530	LOC. VEH. LONGUE DUR	126 212,86	126 683,77	-470,91
TOTAL LOCATIONS		468 915,13	480 318,20	-11 403,07
CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE				
614000	CHARGES LOCATIVES ET	44 306,53	40 758,74	3 547,79
TOTAL CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE		44 306,53	40 758,74	3 547,79
ENTRETIEN ET REPARATIONS				
615200	ENTRETIEN & REPARATI	1 182,80	11 971,15	-10 788,35
615500	ENTRETIEN & REPARATI	611,74	1 853,37	-1 041,63
615520	ENTRETIEN & REPARATI	7 521,05	13 382,99	-5 861,94
615600	MAINTENANCE	267 120,79	269 055,68	-1 934,89
615620	MAINTENANCE INFOR	951 226,44	885 461,60	65 764,84
TOTAL ENTRETIEN ET REPARATIONS		1 227 662,82	1 181 524,79	46 138,03
PRIMES D'ASSURANCES				
616100	PRIMES D'ASS MULTIR	228 216,02	200 354,88	27 861,14
616110	MISSION PROFESSION	10 450,18	10 414,25	35,93
616120	PRIMES D'ASS MISSION		15 219,00	-15 219,00
616130	PRIMES D'ASS RC	210 407,59	214 428,42	-4 020,83
616300	PRIMES ASS VEHICUL -	75 211,00	61 976,00	13 235,00

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
616370	PRIMES D'ASSURANCE -	31 065,60	41 490,18	-10 404,68
TOTAL PRIMES D'ASSURANCES		555 370,29	543 882,73	11 487,56
DIVERS				
616100	DOCUMENTATION GENERA	9 100,68	5 022,76	4 077,92
616300	DOCUMENTATION TECHNI	12 518,48	1 021,57	11 496,91
616500	FRAIS DE COLLOQUES,S	11 803,60	30 460,72	-18 657,22
626100	CONCOURS DIVERS (COT	31 625,01	31 573,85	51,36
626140	FRAIS DE GARDIENNAGE	3 617,00		3 617,00
626400	FRAIS DE RECRUTEMENT	93 880,63	79 887,50	13 993,13
626460	PRESTATIONS SERVICES	2 237 284,73	16 611,84	2 220 682,89
TOTAL DIVERS		2 400 040,03	164 578,04	2 235 461,99
PERSONNEL EXTERIEUR A ENTREPRISE				
621100	PERSONNEL INTERMAIR	-9 914,37	293 548,38	-303 462,75
621400	PERSONNEL DETACHE OU	6 689 312,67	8 195 367,91	-1 496 055,24
TOTAL PERSONNEL EXTERIEUR A ENTREPRISE		6 689 398,30	8 488 916,29	-1 799 517,99
REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES				
622410	PREST(INF et autres	269 308,57	621 309,86	-352 001,29
622600	HONORAIRES	3 277 343,08	3 181 723,78	95 619,30
622610	HONORAIRES EXCO ERID	156 568,86	253 049,32	-96 479,34
622620	HONORAIRES CAC	59 135,72	33 418,38	25 717,34
622700	FRAIS D'ACTES ET DE	6 636,61	53 304,18	-46 667,57
622800	DIVERS REMU		161 087,99	-161 087,99
TOTAL REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES		3 768 993,96	4 303 693,61	-534 699,55
PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES				
623100	ANNONCES ET INSERTIO	8 753,00		8 753,00
623300	FOIRES ET EXPOSITION	10 039,70	43 273,53	-33 233,83
623400	CADEAUX A LA CLIENTE	877,82	3 649,79	-2 771,97
623600	CATALOGUES ET IMPRIM	6 168,45	6 271,20	-112,75
623700	PUBLICATIONS		26 715,23	-26 715,23
623800	DIVERS (POURBOIRES,D	95,45		95,45
TOTAL PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES		25 924,42	79 909,75	-53 985,33
TRANSPORTS BIENS ET DU PERSONNEL				
624100	TRANSPORTS SUR ACHAT	713,12	776,02	-62,90
TOTAL TRANSPORTS BIENS ET DU PERSONNEL		713,12	776,02	-62,90
DEPLACTS, MISSIONS ET RECEPTIONS				
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENT	92 563,27	442 782,89	-350 229,42
625101	Rbt frais véhic pers	29 704,66		29 704,66
625500	FRAIS DE DEMENAGEMENT		5 000,00	-5 000,00
625600	MISSIONS	100 701,26	42 403,59	58 297,66
625700	RECEPTIONS	68 578,57	51 552,75	17 025,82
TOTAL DEPLACTS, MISSIONS ET RECEPTIONS		291 537,75	541 739,03	-250 201,28
FRAIS POSTAUX, TELECOMMUNICATIONS				
626000	FRAIS POSTAUX	14 257,63	11 255,46	3 002,17

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
626100	TELEPHONE	167 002,30	120 351,84	46 650,46
TOTAL FRAIS POSTAUX, TELECOMMUNICATIONS		181 259,93	131 607,30	49 652,63
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES				
627500	FRAIS SUR EFFETS (CO		73,88	-73,88
627800		185 263,68	117 794,02	67 469,66
			117 867,90	67 395,78
IMPOTS & TAXES SUR REMUNERATIONS				
633300	FORAM CONTINUE	59 818,36	52 616,88	7 201,48
633400	EFFORT CONSTRUCTION	25 758,35	23 289,03	2 469,32
633430	FORMATION EXTERIEURE	30 284,12	13 555,31	16 728,81
633500	TAXE APPRENTISSAGE	40 265,09		40 265,09
TOTAL IMPOTS & TAXES SUR REMUNERATIONS		156 126,72	89 461,22	66 665,50
AUTRES IMPOTS ET TAXES				
635111	CFE	13 888,00	10 235,00	3 653,00
635112	CVAE	81 603,00	109 091,00	-27 488,00
635120	TAXES FONCIERES	4 390,00	4 452,00	-72,00
635140	TAXE SUR LES VEHICUL	10 207,00	10 572,00	-365,00
635400	DROITS D'ENREGIST T	69,60	538,76	-469,16
635810	IMPOSITION FORFAITAI	402 126,39	136 927,76	265 198,63
637100	CONTRIB.SOC.DE SOLID	9 381,00	6 911,00	2 470,00
637800	TAXES DIVERSES	8 000,00	7 703,04	296,96
TOTAL AUTRES IMPOTS ET TAXES		529 454,99	286 430,56	243 024,43
SALAIRES ET TRAITEMENTS				
641100	SALAIRES,APPOINTEMEN	5 597 337,90	4 958 593,93	638 743,97
641110	PROV SALAIRES+PRECA	-602,00	-5 468,00	4 866,00
641200	CONGES PAYES VERSES	88 822,04	-5 702,82	94 524,86
641210	VARIATION RTT+CP ANC	-30 372,96	-11 254,92	-19 118,04
641300	PRIMES ET GRAT SEM	312 728,63	-23 333,00	336 061,63
641400	INDEMNITES DIVERSES	446 376,80	318 361,54	128 015,26
641401	AVANTAGE EN NATURE	67 706,00	106 795,02	-39 089,02
641403	AVANTAGE EN NATURE	-67 706,00	-106 795,02	39 089,02
TOTAL SALAIRES ET TRAITEMENTS		6 414 290,41	5 231 196,73	1 183 093,68
CHARGES SOCIALES				
645100	COTISATIONS A L'URSS	1 601 722,44	1 437 390,43	164 332,01
645200	COTISATIONS AUX MUTU	157 075,17	146 882,56	10 212,61
645300	COTISATIONS AUX CAIS	785 487,75	806 085,84	-20 598,09
645336	MONDIALE ART 82	31 539,31	56 209,68	-24 670,37
645400	COTISATIONS AUX ASSE	201 278,34	182 983,30	18 295,04
645890	CHARGES S/CP	53 754,56	-22 885,78	76 640,34

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
646891	CHARGES S/RTT	-16 782,99	-12 880,34	-2 902,65
646894	CHARGES S/PRIMES	130 951,00	-11 667,00	142 618,00
646990	COTCOT PR CP et Préc	-302,00	18 639,51	-19 141,51
647200	AUTRES CH.SOC. - VER	22 895,82	20 700,20	2 195,62
647500	AUTRES CH.SOC. - MED	11 884,58	9 051,85	2 832,63
TOTAL CHARGES SOCIALES		2 980 513,98	2 640 670,35	339 843,63
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				
648000		-1 785 349,31	-538 845,76	-1 246 503,55
		-1 785 349,31	-538 845,76	-1 246 503,55
681110	DOT.AUX AMTS. DES IM	420 524,11	336 762,70	83 741,41
681120	DOT.AUX AMTS. DES IM	176 956,16	196 580,24	-19 624,08
TOTAL AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS		597 480,27	533 362,94	64 117,33
DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT				
681740	DOT.AUX PROV. POUR D	192 381,00		192 381,00
TOTAL DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		192 381,00		192 381,00
PROVISIONS				
681530	DOT PROV ENGAG.RETR	63 424,94		63 424,94
		63 424,94		63 424,94
651100	REDEV.POUR CONCES.,B		227,00	-227,00
654400	PERTES SUR CREANCES	108 414,67		108 414,67
656000	PERTES DE CHANGE		82,77	-82,77
658000	CHARGES DIVERSES DE	17,81	2 040,39	-2 022,58
		108 432,48	2 350,16	106 082,32
686620	DOT.AUX PROV.POUR DE	1 406 968,00	10 542 034,09	-9 135 066,09
TOTAL DOTATIONS SUR AMORT DEPREC ET PROVISIONS		1 406 968,00	10 542 034,09	-9 135 066,09
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES				
661150	INTER.COURUS/OBLIG	681 191,70	650 760,00	30 441,70
661160	CHARGES D'INT.DES EM	415 595,96	422 915,56	-7 319,60
661600	CH.D'INT.BANCAIRES E		4 127,64	-4 127,64
661700	CH.D'INT.DES OBLIGAT	278 619,06	349 237,11	-70 618,05
661810	CH.D'INT.DES AUTRES		2 317 079,98	-2 317 079,98
661880	CH.D'INT.DES AUTRES	281 562,90	139 184,17	142 368,73
664000	PERTES/CR LIEES PART	13 555,38		13 555,38

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
668000	AUTRES CHARGES FINAN	9 785 931,03		9 785 931,03
TOTAL INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		11 456 456,03	3 883 304,46	7 573 151,57
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE				
666000	PERTES DE CHANGE	134,00	321,60	-187,60
		134,00	321,60	-187,60
671200	CH.EXCEPT./OPER.GEST		9 854,50	-9 854,50
671400	CH.EXCEPT./OPER.GEST	773 702,56		773 702,56
672000	CH.EXCEPT./ EXERCICE	207 948,11	154 708,41	53 241,70
TOTAL CHARGES EXCEPT DE GESTION		981 650,67	164 560,91	817 089,76
CHARGES EXCEPT EN CAPITAL				
675100	VAL.COMPT.DES ELEM.D	116 510,85		116 510,85
675200	VAL.COMPT.DES ELEM.D	631 801,39		631 801,39
675600	VAL.COMPT.DES ELEM.D	2 674 132,56	164 146,22	2 509 986,34
678800	AUTRES CH.EXCEPT.- D	8 106 495,69	3 942 940,04	4 163 555,65
TOTAL CHARGES EXCEPT EN CAPITAL		11 528 940,69	4 107 086,26	7 421 854,43
DOT EXCEPT AUX AMORT DEPREC & PROVISIONS				
687250	DOT.AUX PROV.REGLEME		20 785,59	-20 785,59
687500	DOT.AUX PROV.POUR RI	697 767,22	186 399,00	511 368,22
	DOT.AUX PROV.POUR DE	9 808,68	9 808,68	
		707 575,90	216 993,27	490 582,63
IMPOTS SUR L				
695100	IMPOT SUR LES BENEFI		44 436,00	-44 436,00
698900	INTEGRATION FISCALE	-1 665 415,00	-1 857 251,00	191 836,00
699500	CREDIT IMPOT RECHER		-31 523,00	31 523,00
		-1 665 415,00	-1 844 338,00	178 923,00

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
PRODUCTION VENDUE - FRANCE				
701100	VENTES PF FRANCE	1,00		1,00
TOTAL PRODUCTION VENDUE - FRANCE		1,00		1,00
PRODUCTION SERVICES - FRANCE				
708100	PROD.ACT.ANNEXES- FR	-0,01		-0,01
708300	PROD.ACT.ANNEXES : L	3 836,00	6 304,00	-2 668,00
708400	PROD.ACT.ANNEXES : M		71 976,07	-71 976,07
708700	PROD.ACT.ANNEXES : B	152 778,15	-123 696,88	276 473,03
708800	PROD.ACT.ANNEXES : A	66 338,00	19 167,00	47 171,00
TOTAL PRODUCTION SERVICES - FRANCE		222 750,14	-26 249,81	248 999,95
PRODUCTION SERVICES - EXPORT				
706500	PRESTATIONS FRANCE	17 485 299,00	20 757 569,00	-3 272 270,00
706501	PRESTATIONS UE	1 163 296,00	1 170 932,00	-7 636,00
706502		758 647,83	851 182,00	-82 534,17
		19 407 242,83	22 779 683,00	-3 372 440,17
781120	REPR./AMTS. DES IMMO		1 549,78	-1 549,78
781530	REPR/IFC		177 849,00	-177 849,00
781730	REPR./PROV. POUR DEP	39 057,00		39 057,00
781740	REPR./PROV. POUR DEP	145 161,70		145 161,70
791000	TRANSFERTS DE CHARGE		175,00	-175,00
791201	TRANSF CH ASSURANC	1 205 339,95	63 561,83	1 141 778,12
791400	TRANSFERTS CHARG PER	848,19	21 707,46	-20 859,27
TOTAL REPRISES AMORT DEPREC PROV TRANSF CHARGE		1 390 406,84	264 843,07	1 125 563,77
AUTRES PRODUITS				
756000	GAINS DE CHANGE		65,95	-65,95
758000	PRODUITS DIVERS DE G	735,50	3 187,69	-2 452,19
		735,50	3 253,64	-2 518,14
761100	REVENUS DES TITRES D	7 055 641,27	2 286 040,00	4 769 601,27
761600	REVENUS SUR AUTRES F	11 946 799,42	11 869 031,32	79 768,10
761700	REVENUS DES CREANCES		4 844,02	-4 844,02
TOTAL PRODUITS FINANCIERS PARTICIPATION		19 004 640,69	14 159 915,34	4 844 725,35
AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES				
768000	AUTRES PRODUITS FINA		169,32	-169,32
TOTAL AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES			169,32	-169,32

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
REPRISES SUR PROV DEPREC ET TRANSF CHARGE				
786620	REPR./PROV. POUR DEP	11 026 138,91	7 446 501,38	3 579 637,53
TOTAL REPRISES SUR PROV DEPREC ET TRANSF CHARGE		11 026 138,91	7 446 501,38	3 579 637,53
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE				
766000	GAINS DE CHANGE	92,63	24,40	68,23
		92,63	24,40	68,23
771800	AUTRES PRODUITS EXCE		16 312,00	-16 312,00
772000	PRODUITS EXCEPTIONNE	153 927,65	13 114,91	140 812,74
TOTAL PRODUITS EXCEPT DE GESTION		153 927,65	29 426,91	124 500,74
PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL				
775100	PROD./ CESS.D'ELEM.D	1,00		1,00
775600	PROD./ CESS.D'ELEM.D		1 403 627,88	-1 403 627,88
778800	PRODUITS EXCEPTIONNE	134 835,93	527 460,00	-392 624,07
TOTAL PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL		134 836,93	1 931 087,88	-1 796 250,95
REPRISES PROV DEPREC & TRANSF DE CHARGES				
787250	REPR./PROV.REGLEM. (	241 125,78	9 320,87	231 804,91
787300	REPR./PROV.REGLEM. (	784 893,93		784 893,93
787500	REPR./PROV. POUR RIS	670 424,03	220 000,00	450 424,03
787600	REPR./PROV. POUR DEP	900 022,09	9 808,68	890 213,41
		2 596 465,83	239 129,55	2 357 336,28

Dossier de gestion

Dossier de gestion

Rubriques	31/12/2020	%	31/12/2019	%	31/12/2018	%	31/12/2017	%
Ventes de marchandises								
- Coût d'achat des marchandises								
MARGE COMMERCIALE								
Production vendue	19 629 994 100,00		22 753 433 100,00					
+ Production stockée								
- Destockage de production								
+ Production immobilisée								
PRODUCTION DE L'EXERCICE	19 629 994 100,00		22 753 433 100,00					
PRODUCTION + VENTES	19 629 994 100,00		22 753 433 100,00					
- Coût d'achat des marchandises								
- Consommation provenance tiers	15 975 206 81,38		16 175 072 71,09					
VALEUR AJOUTEE	3 654 788 18,62		6 578 361 28,91					
+ Subventions d'exploitation								
- Impôts et taxes	685 582 3,49		375 892 1,65					
- Charges de personnel	7 609 455 38,76		7 333 021 32,23					
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION	-4 640 249 -23,64		-1 130 552 -4,97					
+ Reprises, transfert charges	1 390 407 7,08		264 843 1,16					
+ Autres produits	736		3 254 0,01					
- Dot amortis., dépréc., provisions	853 286 4,35		533 363 2,34					
- Autres charges	108 432 0,55		2 350 0,01					
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 210 825 -21,45		-1 398 168 -6,14					
+ Quote part opérations en commun								
+ Produits financiers	30 030 872 152,98		21 606 610 94,96					
- Quote part opérations en commun								
- Charges financières	12 863 558 65,53		14 425 660 63,40					
RESULTAT COURANT AV. IMPO	12 956 489 66,00		5 782 782 25,42					
Produits exceptionnels	2 885 230 14,70		2 199 644 9,67					
- Charges exceptionnelles	13 218 167 67,34		4 488 640 19,73					
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-10 332 937 -52,64		-2 288 996 -10,06					
- Participation des salariés								
- Impôt sur les bénéfices	-1 665 415 -8,48		-1 844 338 -8,11					
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 288 967 21,85		5 338 124 23,46					
Produits cessions éléments actif	1		1 403 628 6,17					
- Valeur comptable éléments cédés	3 422 445 17,43		164 146 0,72					
+/- VALUES SUR CESSIONS	-3 422 444 -17,43		1 239 482 5,45					

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019	Variation
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-4 640 249	-1 130 552	310,44
+ Transferts de charges d'exploitation	1 206 188	85 444	1 311,67
+ Autres produits d'exploitation	736	3 254	-77,39
- Autres charges d'exploitation	108 432	2 350	4 513,83
+ Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers	30 030 872	21 606 610	38,99
- Reprises sur dépréciations et provisions financières	11 026 139	7 446 501	48,07
- Charges financières	12 863 558	14 425 660	-10,83
+ Dot. aux amortis., dépréciations et provisions financières	1 406 968	10 542 034	-86,65
+ Produits exceptionnels	2 885 230	2 199 644	31,17
- Produits des cessions d'éléments actif	1	1 403 628	-100,00
- Subventions d'investissement rapportées au résultat			
- Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles	2 596 466	239 130	985,80
- Charges exceptionnelles	13 218 167	4 488 640	194,48
+ Valeur comptable des immobilisations cédées	3 422 445	164 146	1 985,00
+ Dot. aux amortis., dépréciations et provisions exceptionnels	707 576	216 993	226,08
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices	-1 665 415	-1 844 338	-9,70
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-3 127 582	7 526 003	-141,56
RESULTAT NET COMPTABLE	4 288 967	5 338 124	-19,65
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 967 830	11 292 390	-73,72
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	13 806 823	7 865 030	75,55
- Résultat sur cession des éléments actif	-3 422 444	1 239 482	-376,12
- Subventions d'investissement rapportées au résultat			
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-3 127 582	7 526 003	-141,56

Documents Fiscaux

Fonctionnaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE DE L'OMBREE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 9 Boulevard Boulevard Charles Détriché 49000 ANGERS		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 4 1 3 1 0 1 9 5 7 0 0 0 5 3		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122020	
		N-J 31122019	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC
		CX	CQ
		AF	AG
		AH	AI
		AJ	AK
		AL	AM
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO
		AP	AQ
		AR	AS
		AT	AU
		AV	AW
		AX	AY
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS	CT
		CU	CV
		BB	BC
		BD	BE
		BF	BG
		BH	BI
		BJ	BK
TOTAL (II)			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM
		BN	BO
		BP	BQ
		BR	BS
		BT	BU
	CRÉANCES	BV	BW
		BX	BY
		BZ	CA
	DIVERS	CB	CC
		CD	CE
		CF	CG
Comptes de régularisation	CH	CI	
	CJ	CK	
	CW		
	CM		
	CN		
	CO	IA	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (annexe 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FINANCIERE DE L'OMBREE			Néant ☐ *		
			Exercice N		
			Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 11 336 464)		DA	11 336 464	11 336 464
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	270 053	220 053
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	200 000	200 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	(39 601 481)	(44 939 605)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	4 288 967	5 338 124
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK	468 209	709 334
	TOTAL (I)		DL	(23 037 788)	(27 135 629)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	884 166	186 399
	Provisions pour charges		DQ	480 087	416 662
	TOTAL (III)		DR	1 364 253	603 061
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	23 520 776	23 043 205
	Autres emprunts obligataires		DT	10 570 548	10 350 548
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	24 442 784	24 292 318
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	23 854 109	28 656 240
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	214 626	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	16 078 865	12 511 991
	Dettes fiscales et sociales		DY	8 671 423	6 000 510
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	372 980	516 501
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	107 726 114	105 371 315	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	86 052 580	78 838 748	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	49 680 863	48 281 108
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 373	73 696	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

m

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE DE L'OMBREE							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	1	FE		FF	1		
		FG	17 708 049	FH	1 921 943	FI	19 629 992	22 753 433	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	17 708 050	FK	1 921 943	FL	19 629 993	22 753 433	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 390 406	371 638	
	Autres produits (1) (11)					FQ	735	3 253	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	21 021 136	23 128 324
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	147		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	39 057		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	15 936 001	16 175 071	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	685 581	375 891	
	Salaires et traitements*					FY	6 414 290	5 337 991	
	Charges sociales (10)					FZ	1 195 164	2 101 824	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	597 480	533 362
							GB		
							GC	192 381	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	63 424	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	108 432	2 350
	Autres charges (12)						GF	25 231 961	24 526 493
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	(4 210 825)	(1 398 168)	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	19 004 640	14 159 915	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		169	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	11 026 138	7 446 501	
	Différences positives de change					GN	92	24	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	30 030 872	21 606 610	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 406 968	10 542 034	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 456 456	3 883 304	
	Différences négatives de change					GS	134	321	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	12 863 558	14 425 660	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	17 167 314	7 180 950	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	12 956 488	5 782 782	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise								SAS FINANCIERE DE L'OMBREE						Néant ☐ *		
										Exercice N			Exercice N - 1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion							HA	153 927			556 886				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *							HB	134 836			1 403 627				
	Reprises sur provisions et transferts de charges							HC	2 596 465			239 129				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)							HD	2 885 230			2 199 644				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)							HE	981 650			164 566				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *							HF	11 528 940			4 107 086				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							HG	707 575			216 993				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)							HH	13 218 167			4 488 640				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(10 332 936)			(2 288 996)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise							(IX)	HJ								
Impôts sur les bénéfices *							(X)	HK	(1 665 415)			(1 844 338)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)							HL	53 937 238			46 934 579					
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)							HM	49 648 271			41 596 455					
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	4 288 967			5 338 124		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme							HO							
	(2) Dont	produits de locations immobilières							IY	3 402						
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG							
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP							
		- Crédit-bail immobilier							HQ							
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IH							
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées							IJ	7 055 801			2 290 844			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées							IK	278 619			349 237			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)							HX							
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC							
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD							
	(9)	Dont transferts de charges							A1	1 206 188			192 239			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							A2							
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5														
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)							A3							
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)							A4				227				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives A6		obligatoires A9											
			Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8											
joindre en annexe) :																
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le										Exercice N						
										Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels			
Voir état annexe																
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N						
										Charges antérieures			Produits antérieurs			

Désignation

1 / 1

31/12/2020

[illegible]

[Handwritten signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FINANCIERE DE L'OMBREE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	673 676	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	2 857 986	KE		KF	352 073	
CORPORELLES	Terrains					KG	95 306	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	246 735	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	401 447	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	108 365	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	383 295	KW		KX	47 675	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 834 088	LC		LD	116 484	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	3 231	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	3 069 238	LO		LP	167 391	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	85 599 571	8V		8W	13 345 529
Autres titres immobilisés					IP	52 748	IR		IS	5 000		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	1 487 514	IU		IV	61 451		
TOTAL IV					LQ	87 139 835	LR		LS	13 411 981		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	93 067 060	ØH		ØJ	14 605 122		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		4				
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ	673 676	DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	3 210 060	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	95 306	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	246 735	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	401 447	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	108 365	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	430 971	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	3 468	MT	1 947 104	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	3 231	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	3 468	NH	3 233 161	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IO		ØX	12 710 559	ØY	86 234 541	ØZ	
Autres titres immobilisés			II		2B	5 748	2C	52 000	2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	1 433 887	2F	115 079	2G			
TOTAL IV			I3		NJ	14 150 195	NK	86 401 620	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	14 827 340	ØL	92 844 842	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Cegid Group

(5 bis)

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2021
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31122020

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE DE L'OMBREE

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (annexe 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FINANCIERE DE L'OMBREE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL	41 875	EM	41 875	EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	2 157 339	PF	378 648	PG		PH	2 535 967		
Terrains		PI	38 954	PJ	3 699	PK		PL	42 653		
Constructions	Sur sol propre	PM	162 424	PN	14 409	PO		PQ	176 834		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	231 095	PW	15 155	PX		PY	246 251		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	108 168	QA	196	QB		QC	108 365		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	307 450	QE	21 255	QF		QG	328 705		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 564 104	QM	132 050	QN	1 355	QO	1 694 799		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	2 412 197	QV	186 768	QW	1 355	QX	2 597 610		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	4 569 537	ØP	607 292	ØQ	43 231	ØR	5 133 598		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM	241 125		NO	(241 125)			
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	241 125	NT	NU	NV	(241 125)		
Total général non ventilé (NF+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	241 125	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	(241 125)		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

m

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS FINANCIERE DE L'OMBREE**

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	709 334	TM		TN	241 125	TO	468 209	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	709 334	TS		TT	241 125	TU	468 209	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	31 457	4P		4R		4S	31 457	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	416 662	4Y	63 424	4Z		5A	480 087	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	154 942	5W	697 767	5X	670 424	5Y	852 709	
	TOTAL II	5Z	603 061	TV	761 192	TW	670 424	TX	1 364 253	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C	116 510	6D
- corporelles			6E	69 478	6F		6G	9 808	6H	59 670
- titres mis en équivalence			Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
- titres de participation			9U	31 674 105	9V	1 406 968	9W	2 673 430	9X	20 553 646
- autres immobilisations financières (1) *			Ø6	1 213 136	Ø7		Ø8	8 352 708	Ø9	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R	823 950	6S		
Sur comptes clients		6T	773 702	6U	192 381	6V	918 864	6W	192 381	
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y	9 808	6Z	9 808	7A		
TOTAL III		7B	33 730 423	TY	1 609 157	TZ	12 905 082	UA	20 805 697	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	35 042 819	UB	2 370 349	UC	13 816 632	UD	22 638 160	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	255 805	UF	184 218				
	- financières		UG	1 406 968	UH	11 026 138				
	- exceptionnelles		UJ	707 575	UK	2 596 465				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.									10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE DE L'OMBREE										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	41 557 201	UM		UN	41 557 201				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	115 079	UV		UW	115 079				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	230 857		230 857						
	Autres créances clients	UX	11 905 635		11 905 635						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation autonctionnement constatée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	9 800		9 800						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	3 665		3 665						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	158 551		158 551					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 402 795		2 402 795					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	24 387		24 387					
	Groupe et associés (2)	VC	1 665 415		1 665 415						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 453 861		1 453 861						
	Charges constatées d'avance	VS	474 444		474 444						
	TOTAUX		VT	60 001 692	VU	18 329 412	VV	41 672 280			
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	23 520 776				1 153 712		22 367 063		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	10 570 548				10 570 548				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	4 373		4 373						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	24 438 411		699 394		23 739 017				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	23 854 109		23 853 826					283	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 078 865		16 078 865						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 678 733		3 678 733						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 758 481		1 758 481						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 952 960		1 952 960						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 281 248		1 281 248						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	233 227		233 227						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	139 753		139 753						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	107 511 488	VZ	49 680 863		35 463 278		22 367 346		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	297 096	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	800 990	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE DE L'OMBREE		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122020		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	4 288 967
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI	2 572 805
	Amendes et pénalités				WJ	
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*				XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				Y7	(1 665 415)
	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE				WL	
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme					
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
	- imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					
- Plus-values nettes à court terme						
- Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX			
		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	1 061 233		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
TOTAL I						
II. DÉDUCTIONS						
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
	- imposées au taux de 0 %					
	- imposées au taux de 19 %					
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
	- imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	483 785
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					
	Majoration d'amortissement*					
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	0V	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à dynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
			Zone de revitalisation rurale (art 44 quinquedecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YJ
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL						
TOTAL II						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	190 469	
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	190 469	
				XO		

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2020

31/12/2020

[illegible]

m

Désignation

2030
1 / 1

31/12/2020

[illegible]

h

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS FINANCIERE DE L'OMBREE

N° SIRET : 41310195700053

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE ANGERS EST
 15 Bis Rue Dupetit Thouars
 49047 ANGERS CEDEX 01

Exercice du : 01012020 au : 31122020

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	4 288 967
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	11 856 108
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	16 145 076
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	9 097 876
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	6 856 730
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	15 954 606
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	190 469	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		190 469
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

m

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FINANCIERE DE L'OMBREE				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1, 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1, 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
PROV IFC 12/20			8X	63 424	8Y
PROVISION PSE			8Z	2 500 000	9A
PROVISION BANGALORE - EOLANE CAEN			9B		9C 60 391
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
C3S			9K	9 381	9L 6 911
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	2 572 805	YO 193 464
			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

N° 2058-B
1 / 1

SAS FINANCIERE DE L'OMBREE
413101957 IS1

31/12/2020

[illegible]

✓

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS FINANCIERE DE L'OMBREE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE ANGERS EST
 15 Bis Rue Dupetit Thouars
 49047 ANGERS CEDEX 01

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	6 856 730
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5		32 881 825
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis	) M5ter	
Déficits imputés	J9		190 469
Déficits reportables	M6		32 691 355
Déficits nés au titre de l'exercice	H8		
Total des déficits restant à reporter	H9		32 691 355

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
			(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
			(3)			
	N - 2		(2)			
			(3)			
	N - 3		(2)			
			(3)			
	N - 4		(2)			
			(3)			
	N - 5		(2)			
			(3)			
	N - 6		(2)			
			(3)			
	N - 7		(2)			
			(3)			
	N - 8		(2)			
			(3)			
	N - 9		(2)			
			(3)			
	N - 10		(2)			
			(3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FINANCIERE DE L'OMBREE										Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(44 939 605)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	5 338 124		- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE						
					Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	0F	(39 601 481)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		(39 601 481)				
										TOTAL II	ZH	(39 601 481)
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ						
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR						
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance					YT						
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	435 333	XQ	513 221		521 076			
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	6 689 398		8 488 916			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	3 768 993		3 427 397			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV						
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	31 625	ST	4 964 387		3 737 681			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	15 936 001		16 175 071			
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	95 291		119 326			
IMPÔTS ET TAXES	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	590 290		256 565			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	685 581		375 891			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	4 589 581		4 123 845			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	3 166 007		3 081 506			
DIVERS	— Montant brut des salaires *					0B	6 059 201					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					0S						
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	1.18 %		1.32 %			
	— Numéro du centre de gestion agréé *			XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG						
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	6 856 730	
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD	(624 026)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	6 856 730	
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	4 1 3 1 0 1 9 5 7 0 0 0 5 3		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS

DE L'OMBREE

Néant *

A -

	(1)	a eur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
	INPO	3 468	2 115			2 115
2	TITRES EOLANE LES ULIS 31122009	1 713 502				1 713 502
3	TITRES BANGALORE 01012013	2 668 382				2 668 382
4	TITRES SOURCING 30062007	1				1
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

I. Immobilisations*

B -

	Prix de vente (1)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (2)	Court terme (3)	19 % (4)	Long terme (5) 15 % ou 12,8 %	0 % (6)	taxa (7)
1	3 468	1 35	1 352				
2	10 557 110	8 843 608				8 843 608	
3		(2 668 382)				(2 668 382)	
4		(1)				(1)	
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
13	éléments cédés		+				
14			+				
15			+				
16			+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					2 668 382	
18						1 986 876	
19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
			1 352			6 856 730	

II - Autres éléments

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE DE L'OMBREE			Néant	☒ *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)				
	N-4				
	N-5				
	1 ter et 1 quater du CGI (à préciser) au titre de :				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
N-9					
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ΛΛ

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058-ER
2021ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐Néant ☐*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS FINANCIERE DE L'OMBREE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 15 B Rue Dupetit Thouars Cité administrative 49047 ANGERS CEDEX 01

SIRET Société intégrée : 41310195700053

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	190 469	CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF	4 435 917	CG	4 165 638	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX	4 626 386	CY	4 165 638	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	460 748	DA		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	6 656 730	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5		A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9		A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY		A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2		A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6		A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA		A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	6 656 730	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR				A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7				B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5	6 656 730			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

lu

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS FINANCIERE DE L'OMBREE

N° SIRET : 41310195700053

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE ANGERS EST
15 B Rue Dupetit Thouars
49047 ANGERS CEDEX 01

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			6 856 730
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			6 856 730
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		190 469	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13			190 469

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE DE L'OMEREENéant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ - ❹ + ❺ + ❻ - ❸ - ❸
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE DE L'OMBREE					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

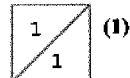
DGFIP N° 2059-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE DE L'OMBREE		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	70.00	
Dont apprentis	YF	1.00	
Dont handicapés	YG	1.00	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	19 629 993	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	1 205 339	
TOTAL 1	OX	20 835 333	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	735	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	735	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	96 763	
Variation négative des stocks	OQ	39 057	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	15 326 164	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	77 888	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	108 432	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	15 648 304	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	5 187 764
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	5 187 764	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

4 1 3 1 0 1 9 5 7 0 0 0 5 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS FINANCIERE DE L'OMBREE

ADRESSE (voie)

8 Boulevard Boulevard Charles Détriché

CODE POSTAL

49000

VILLE

ANGERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

708 569

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

ELECTRO HOLDING

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

708 569

Adresse :

N°

5

Voie

Rue Guillaume Kroll

Code Postal

L1882

Commune

GRAND DUCHE

Pays

LUX

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoires
(en 38 de Paris III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 4 1 3 1 0 1 9 5 7 0 0 0 5 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS FINANCIERE DE L'OMBREE

ADRESSE (voie)

8 Boulevard Boulevard Charles Détriché

CODE POSTAL

49000

VILLE

ANGERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

PS

6

Forme juridique		Dénomination	EOLANE CHINA (ex technology)	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	94.00	
Adresse :	N° 0009	Voie		
Code Postal		Commune	215123 SUZHOU	Pays CHN
Forme juridique	SAS	Dénomination	EOLANE ANGERS	
N° SIREN (si société établie en France)	950020941	% de détention	100.00	
Adresse :	N° 0008	Voie		
Code Postal	49009	Commune	ANGERS cedex 1	Pays FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	EOLANE RONCQ	
N° SIREN (si société établie en France)	442514857	% de détention	100.00	
Adresse :	N°	Voie		
Code Postal	59435	Commune	RONCQ	Pays FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	EOLANE MONTCEAU	
N° SIREN (si société établie en France)	440308708	% de détention	100.00	
Adresse :	N°	Voie		
Code Postal	71300	Commune	MONTCEAU LES MINES	Pays FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	CITE HISTORIQUE	
N° SIREN (si société établie en France)	809285984	% de détention	53.30	
Adresse :	N°	Voie		
Code Postal	49480	Commune	VERRIERES EN ANJOU	Pays FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	EOLANE VAILHAUQUES	
N° SIREN (si société établie en France)	453457491	% de détention	100.00	
Adresse :	N°	Voie		
Code Postal	34750	Commune	VAILHAUQUES	Pays FRA
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

h

Annexe 1.2.

Comptes annuels établis au 31 décembre 2020 de EOLANE VAILHAUQUES

Annexe 5.5.(o)

Etat des inscriptions de privilèges et de nantissements de la Société Absorbée

éolane

EOLANE VAILHAUQUES

5 ALLEE DU CRET

69890 LA TOUR-DE-SALVAGNY

Comptes au 31/12/2020



- SOMMAIRE -**Etats financiers**

Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5
Compte de résultat	6

Annexes

Faits caractéristiques	9
Vailhauques 2020 Règles et méthodes comptables	10
Immobilisations	13
Amortissements	14
Provisions et dépréciations	15
Créances et dettes	16
Produits à recevoir	17
Tableau de variation des capitaux propres	18
Charges et produits exceptionnels	19
Charges et produits exceptionnels	20
Charges à payer	21
Charges et produits constatés d'avance	22
Composition du capital social	23
Résultat et impôts sur les bénéfices	24
Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	25
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	26
Situation fiscale différée et latente	27
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	28
Filiales et participations	29
Vailhauques 2020 Autres informations	30

Détail des comptes

Détail des comptes - Actif	34
Détail des comptes - Passif	36
Détail des comptes - Charges	38
Détail des comptes - Produits	42

Documents fiscaux

2050 - Bilan Actif	45
2051 - Bilan Passif	46
2052 - Compte de résultat	47
2053 - Compte de résultat suite	48
2054 - Immobilisations	50
2054Bis - Ecart de réévaluation	51
2055 - Amortissements	52
2056 - Provisions	53
2057 - Créances et Dettes	56
2058A - Détermination du résultat fiscal	57
2058ABis - Détermination du résultat fiscal	59
2058B - Déficit, provisions non déductibles	60
2058BBis - Suivi des déficits et moins-values	61

2058C - Renseignements divers	62
2058ER - Rectifications résultat et +/- values	63
2058FC - Plafonnement résultat et +/- values	64
2059A - Détermination +/- values	65
2059B - Affectation + values court terme	66
2059C - Suivi - values long terme	67
2059D - Affectation + values long terme	68
2059E - Détermination valeur ajoutée et effectifs	69
2059F - Composition du capital social	70
2059G - Filiales et participations	71

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	397 381	397 381		
Créances rattachées à des participations	33 675	19 263	14 412	1 217 750
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	431 055	416 643	14 412	1 217 750
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	149 655	137 877	11 777	54 014
Autres créances	166 467		166 467	240 358
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	5 908		5 908	369 933
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				974
ACTIF CIRCULANT	322 030	137 877	184 152	665 279
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	753 085	554 521	198 565	1 883 029

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel (dont versé : 300 000)	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	30 000	30 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-4 493 243	-4 504 738
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-183 351	11 495
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-4 346 594	-4 163 243
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	59 859	119 715
Provisions pour charges		
PROVISIONS	59 859	119 715
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	300 000	300 001
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	3 779 986	4 160 154
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 452	1 081 258
Dettes fiscales et sociales	368 861	385 079
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		66
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	4 485 300	5 926 558
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	198 565	1 883 029

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	536		536	805 014
Production vendue de services				18 714
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	536		536	823 728
Production stockée				-528 646
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				665 726
Autres produits			5	3 072
PRODUITS D'EXPLOITATION			541	963 880
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			30 663	13 022
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				1 036 296
Autres achats et charges externes			15 721	369 674
Impôts, taxes et versements assimilés			1 541	19 539
Salaires et traitements			6 164	250 741
Charges sociales			-6 256	-259 329
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				2 754
Dotations aux provisions				10 075
Autres charges			446	704
CHARGES D'EXPLOITATION			48 281	1 443 476
RESULTAT D'EXPLOITATION			-47 739	-479 596
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				11 591
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			14 412	
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			385 992	31 477
Différences positives de change			10	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			400 415	43 068
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			416 919	
Intérêts et charges assimilées			89 354	115 152
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			506 273	115 152
RESULTAT FINANCIER			-105 858	-72 084
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-153 597	-551 680

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	37 160
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 144 152
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 181 313
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 449 390
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	104 503
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	64 244
	1 618 138
	3 188 261
	3 176 766

W

Annexes

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Les capitaux propres de la société EOLANE VAILHAUQUES sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter de l'exercice 2017.

Suite à l'annonce de la fermeture du site de VAILHAUQUES, prévue en novembre 2018, un plan de sauvegarde pour l'emploi a été mis en place.

Ce dernier fait l'objet d'une provision pour risques et charges pour un montant de 39 869€ au 31 décembre 2020.

Depuis 2019 la société n' a plus d'activité.

Le 12 octobre 2020 rachat de 618 parts sociales à l'actionnaire minoritaire pour un montant total de 324 000 DIRHAMS soit 30 651 euros. A cette date la société EOLANE VAILHAUQUES détient 100% des titres de la société EOLANE TEMARA.

Le 28 décembre 2020 la société EOLANE VAILHAUQUES SAS décide d'augmenter le capital social de la société EOLANE TEMARA par incorporation du compte courant créditeur exigible d'un montant de 3 892 300 DIRHAMS soit en 357 590€

L'exercice 2020 a été marqué par une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de Covid-19. Cette pandémie, ainsi que les mesures gouvernementales prises en France pour y faire face ont conduit le Groupe à la fermeture de l'ensemble de ses sites de production en France durant le premier confinement à compter de mi-mars 2020 avec une reprise progressive à compter de mi-avril 2020. Le deuxième confinement d'octobre 2020 n'a pas eu d'impact sur la production des sites.

Le Groupe a demandé à bénéficier, dans le cadre des mesures d'accompagnement mise en place par le Gouvernement, du report de trois mois des échéances URSSAF et Retraite. Le report dans le cadre du premier confinement a été intégralement remboursé. Il perdure dans les comptes du Groupe EOLANE au 31/12/2020 un report de 1,483M€ au titre du deuxième confinement. Pour EOLANE VAILHAUQUES pas de report de charge.

Par ailleurs, le groupe a subi une cyber-attaque mi-septembre 2020, qui l'a conduit à arrêter la production et fermer ses sites deux semaines en moyenne, le temps de mener à bien les investigations numériques. Le Groupe ayant souscrit une assurance contre le risque cyber-attaque, l'impact au niveau résultat a été couvert.

Pour la société EOLANE VAILHAUQUES cette cyber attaque n'a pas eu d'impact et de conséquence dans ces comptes.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 198 564 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 183 350€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation sur la base des hypothèses structurantes du maintien du soutien du financement de l'exploitation par le Groupe Eolane.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération.

Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	1 603 742		391 064
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 603 742		391 064
	1 563 751	431 055	
	1 563 751		

FRAIS D'ÉTABLISS

Terrains
Constructions sur sol propre
Constructions sur sol d'autrui
Constructions installations générales, agenc., aménag.
Installations techniques, matériel et outillage industriels
Installations générales, agenc. et aménag. divers
Matériel de transport
Matériel de bureau et informatique, mobilier
Emballages récupérables, divers

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	10 075			10 075
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités	9 640			9 640
Provisions pour pertes de change		275		275
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	100 000	14 369	74 500	39 869
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	119 715	14 644	74 500	59 859
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	385 992	397 381	385 992	397 381
Dépréciations autres immobilis. financières		19 263		19 263
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	130 399	7 478		137 877
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	516 391	424 122	385 992	554 521
TOTAL GENERAL	636 106	438 766	460 492	614 380

Dotations et reprises d'exploitation

Dotations et reprises financières

Dotations et reprises exceptionnelles

416 919

21 847

385 992

74 500

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	33 675	33 675	
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	25 888	25 888	
Autres créances clients	123 766	123 766	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	142 018	142 018	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	24 449	24 449	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	349 796	349 796	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	300 000		300 000	
Emprunts et dettes financières divers	3 779 986	3 779 986		
Fournisseurs et comptes rattachés	36 452	36 452		
Personnel et comptes rattachés	3 198	3 198		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 519	5 519		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	360 144	360 144		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	4 485 300	4 185 300	300 000	

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés



	14 412,10
TOTAL CREANCES RATTACH.A PARTICIPATIONS	14 412,10
AUTRES CREANCES	
ETAT -	24 449,00
	24 449,00

Capital	300 000			300 000
Primes d'émission				
Réserve légale	30 000			30 000
Réserves générales				
Report à nouveau	-4 504 738	-11 495		-4 493 243
Résultat de l'exercice	11 495	-11 495	-183 351	-183 351
Dividendes				
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				

	97 660	1 449 390
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 541	104 503
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	21 847	64 244
	16 795	37 160
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	74 500	2 144 152

Honoraires BPI Formation	11 886	671800
Convention de revitalisation	58 655	671800
PSE 202	27 119	671800
Charges CVAE	1 541	678800
Solde provsion FIN de PSE	14 369	687500
Provision compte clients	7 478	687600

14 083	771800
2 712	771800
74 500	787500

	5 484,93
TOTAL EMPRUNTS DETTES FINANCIERES	5 484,93
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	
FOURNISSEURS-FNP	2 806,00
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	2 806,00
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
DETTES PROV. POUR CONGES PAYES	3 100,00
PROVISION SALAIRES A PAYER	90,11
CHGES.SOCIALES/CONGES A PAYER	1 212,00
FORMATION CONTINUE	43,10
TAXE D'APPRENTISSAGE	29,28
CHARGES SOC. /SALAIRES A PAYER	35,14
	357 867,04
	362 404,65



48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	974,22	-974,22
TOTAL CHARGE		974,22	-974,22

Actions amorties

Actions à dividende prioritaire sans droit de vote

Actions préférentielles

Parts sociales

300 000

10

Certificats d'investissements

Taux	Montant
BASE DE CALCUL DE L'IMPOT	
Taux Normal	
Taux Normal	
Taux Réduit	
Plus-Value à LT	
Concession de licences	
Contribution locative	
CREDITS D'IMPOT	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
AUTRES IMPUTATIONS	

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			-183 351
Impôt sur les bénéfices			
RESULTAT AVANT IMPOT			-183 351
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires			
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES			
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			-183 351

t

Résultat exceptionnel à court terme

Résultat exceptionnel à long terme

Participation des salariés

TOTAL ACCROISSEMENTS

IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :

Charges non déductibles temporairement

Congés payés

Participation des salariés

Provision pour perte de change

275

TOTAL ALLEGEMENTS

275

IMPOT DU SUR :

Plus-values différées

CREDIT A IMPUTER SUR :

Déficits reportables

Moins-values à long terme

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
FIANCIERE DE L OMBREE	SAS	11 336 464	100,00 %
SIREN 413101957			
8 BOULEVARD DETRICHE 49 000 ANGERS			

-359 787	100	397 381	19 262	1 125 848
----------	-----	---------	--------	-----------

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

PARTICIPATIONS (10 à 50%)

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

AUTRES PARTICIPATIONS

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

Autres engagements

Fiducie 1

Suivant un acte sous seing privé en date du 28 juillet 2017, la société a conclu une convention de fiducie sureté-gestion avec notamment, la société "FINANCIERE DE L'OMBREE" (Constituant) et la société "SOLUTIONS FIDUCIE" (Fiduciaire), en garantie de remboursement de diverses sommes mises à disposition de la société "FINANCIERE DE L'OMBREE".

Aux termes de cet acte les créances détenues par la société "FINANCIERE DE L'OMBREE" ont été transférées à la société "SOLUTIONS FIDUCIE".

A la clôture de l'exercice 2020, les créances détenues par de la société "SOLUTIONS FIDUCIE" ont été transférées à la société FINANCIERE DE L OMBREE pour un total de 3 774 501€ dans le cadre d'un projet de fusion sur le premier semestre 2021.

Engagements réciproques

Abandon de créance conditionnelle avec la SAS FINANCIERE DE L OMBREE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2011 au FRESNE SUR LOIRE, la société FINANCIERE DE L OMBREE a fait abandon et remise expresse à la société EOLANE VAILHAUQUES, des créances qu'elle détenait sur la société EOLANE VAILHAUQUES, à concurrence de UN MILLION D'EUROS (1 000 000€), sous la condition résolutoire de son retour à meilleure fortune dans le délai de DIX (10) ans à compter du 1 janvier 2012.

A compter du 3 décembre 2014, la meilleure fortune s'entend de la réalisation par la société EOLANE VAILHAUQUES d'un bénéfice net comptable après impôts à la clôture d'un exercice social.

Dans e délai de SEPT (7) ans à compter du 31 décembre 2014, la réalisation de la condition résolutoire susvisée, à la clôture d'un exercice social, opérera révocation de l'abandon de créances et rétablissement du solde des créances abandonnées dans les écritures de la société EOLANE VAILHAUQUES, dans la limite de CINQUANTE POUR CENT (50%) du bénéfice net comptable après impôts réalisé EOLANE VAILHAUQUES au titre de l'exercice concerné.

Une charge exceptionnelle de TROIS CENT QUARANTE MILLE (340 000€) a été constatée en 2012 au titre du retour à meilleure fortune de la créance conditionnelle d'UN MILLION D'EUROS. (1 000 000€)

L'engagement restant s'élève donc à TROIS CENT VINGT MILLE (320 000€) au 31 décembre 2014.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date 31 décembre 2015 à COMBREE, la société FINANCIERE DE L OMBREE a fait abandon et remise express à la société EOLANE VAILHAUQUES, des créances qu'elle détenait sur la société EOLANE VAILHAUQUES, à concurrence de QUATRE CENBT MILLE EUROS (400 000€), sous la condition résolutoire de son retour à meilleure fortune dans le délai de DIX (10) ans à compter du 1 janvier 2016.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date 31 décembre 2016 à COMBREE, la société FINANCIERE DE L OMBREE a fait abandon et remise expresse à la société EOLANE VAILHAUQUES, des créances qu'elle détenait sur la société EOLANE VAILHAUQUES, à concurrence de SEPT CENT MILLE EUROS (700 000€), sous la condition résolutoire de son retour à meilleure fortune dans le délai de DIX (10) ans à compter du 1 janvier 2017.

Abandon de créance conditionnelle avec la SAS EOLANE TEMARA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2010 FRESNE SUR LOIRE, la société EOLANE VAILHAUQUES a fait abandon et remise expresse à la société EOLANE TEMARA, des créances qu'elle détenait au titre de son compte courant d'associée et ce, à concurrence de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140 000€), sous la condition résolutoire de son retour à meilleure fortune dans le délai de DIX(10) ans à compter du 1 janvier 2011.

La société EOLANE VAILHAQUQUES et la société EOLANE TEMARA conviennent que la reconstitution des capitaux propres permettant de caractériser le retour à meilleure fortune doit correspondre à une fois et demie le montant du capital social de la société EOLANE TEMARA au jour de l'appréciation de la meilleure fortune.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2014 FRESNE SUR LOIRE, la société EOLANE VAILHAUQUES a fait abandon et remise expresse à la société EOLANE TEMARA, des

créances qu'elle détenait au titre de son compte courant d'associée et ce, à concurrence de CENT MILLE EUROS (100 000€), sous la condition résolutoire de son retour à meilleure fortune.

La société EOLANE VAILHAQUES et la société EOLANE TEMARA conviennent que la reconstitution des capitaux propres permettant de caractériser le retour à meilleure fortune dès lors que nous réunissons une double condition :

- constations d'un bénéfice net comptable après impôts à la clôture d'un exercice social.
- reconstitution par la société filiale de ses capitaux propres à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2016 FRESNE SUR LOIRE, la société EOLANE VAILHAQUES a fait abandon et remise expresse à la société EOLANE TEMARA, des créances qu'elle détenait au titre de son compte courant d'associée et ce, à concurrence de TROIS MILLE EUROS (300 000€), sous la condition résolutoire de son retour à meilleure fortune.

La société EOLANE VAILHAQUES et la société EOLANE TEMARA conviennent que la reconstitution des capitaux propres permettant de caractériser le retour à meilleure fortune dès lors que nous réunissons une double condition :

- constations d'un bénéfice net comptable après impôts à la clôture d'un exercice social.
- reconstitution par la société filiale de ses capitaux propres à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

Impôts sur les bénéfices –Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/04/2010, la société SAS EOLANE VAILHAQUES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS FIANCIERE DE L OMBREE sis 8 boulevard Détriché 49 000 Angers.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés.

Compte tenu de la situation du groupe EOLANE, qui a généré d'importants déficits au niveau du résultat d'ensemble, il est apparu que le mécanisme de subvention automatique était déconnecté de la réalité fiscale du groupe et avait abouti à une réallocation d'économies d'IS en partie virtuelles.

La convention d'intégration a fait l'objet d'un avenant à effet du 01 janvier 2019 annulant la méthode de réallocation d'économies d'IS.

Détail des comptes

26119000	TITRES ASSIOPOLE	397 380,59	9 139,19	388 241,40	4248,09 %
29610000	PROV. TITRES DE PARTICIPATION	-397 380,59	-9 139,19	-388 241,40	4248,09 %
TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS					
CREANCES SUR PARTICIPATIONS					
26700000	CREANCES RATTACHEES ASSIOPOLE	19 262,63	376 853,03	-357 590,40	-84,89 %
26711800	CREANCE FDO		1 206 159,53	-1 206 159,53	-100,00 %
26780000	INTERETS / CREANCE FDO	14 412,10	11 590,69	2 821,41	24,34 %
29670000	DEPRECI CREANCE RATT ASSIOPOLE	-19 262,63	-376 853,03	357 590,40	-94,89 %
		14 412,10	1 217 750,22	-1 203 338,12	-98,82 %
41100000	CLIENTS	123 766,20	168 524,76	-34 758,56	-21,93 %
41800000	CLIENTS DOUTEUX	25 888,32	25 888,32		
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		149 654,52	184 413,08	-34 758,56	-18,85 %
DEPRECIATIONS CLIENTS					
49100000	PROVISION POUR DEPRECIAT.C.CLT	-137 877,48	-130 399,15	-7 478,33	5,74 %
		-137 877,48	-130 399,15	-7 478,33	5,74 %
PERSONNEL					
42100000	PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES		73,17	-73,17	-100,00 %
TOTAL PERSONNEL			73,17	-73,17	-100,00 %
ETAT ET COLLECTIVITES					
44566100	TVA DEDUCTIBLE/B&S-DECAISSEM.		174 241,12	-174 241,12	-100,00 %
44567000	CREDIT DE T.V.A.		8 513,00	-8 513,00	-100,00 %
44583000	RBT TAXE / CA DEMANDE	141 550,00	30 000,00	111 550,00	371,83 %
44586000	TVA DEDUCTIBLE / FNP	468,00	2 270,00	-1 802,00	-79,38 %
44710000	AUTRES IMPOTS & TAXES-CET		812,00	-812,00	-100,00 %
44870000	ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	24 449,00	24 449,00		
		166 467,00	240 285,12	-73 818,12	
DISPONIBILITES					
51230080	BPA	1 379,61	294 566,21	-293 186,60	-99,53 %
51230081	BPA USD	4 528,81	4 528,81		
51250080	SMC SIGMA		168,57	-168,57	-100,00 %
51250082	SMC USD SIGMA		66,45	-66,45	-100,00 %
51270080	CAAM		70 602,78	-70 602,78	-100,00 %
TOTAL DISPONIBILITES		5 908,42	369 932,82	-364 024,40	-98,40 %

48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	974,22	-974,22	-100,00 %
		974,22	-974,22	-100,00 %

CAPITAL

10100000	CAPITAL	300 000,00	300 000,00	
----------	---------	------------	------------	--

TOTAL CAPITAL		300 000,00	300 000,00	
----------------------	--	-------------------	-------------------	--

RESERVE LEGALE

10610000	RESERVE LEGALE	30 000,00	30 000,00	
----------	----------------	-----------	-----------	--

TOTAL RESERVE LEGALE		30 000,00	30 000,00	
-----------------------------	--	------------------	------------------	--

REPORT A NOUVEAU

11900000	REPORT A NOUVEAU (SLDE DEBIT.)	-4 493 243,27	-4 504 738,11	11 494,84
----------	--------------------------------	---------------	---------------	-----------

TOTAL REPORT A NOUVEAU		-4 493 243,27	-4 504 738,11	11 494,84
-------------------------------	--	----------------------	----------------------	------------------

RESULTAT DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE	-183 350,88	11 494,84	-194 845,82
		-183 350,88	11 494,84	-194 845,82

15110000	Provisions pour litiges	10 075,00	10 075,00	
15140000	Provisions pour amen et péna	9 640,00	9 640,00	
15150000	Provisions pour perte de change	275,31		275,31
15180000	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	39 869,00	100 000,00	-60 131,00
		59 859,31	119 715,00	-59 855,69

EMPRUNTS

16472000	PRET CAAM OPT 2 100%	300 000,00	300 000,00	
----------	----------------------	------------	------------	--

TOTAL EMPRUNTS		300 000,00	300 000,00	
-----------------------	--	-------------------	-------------------	--

BANQUES

51200081	CIC-LB SIGMA USD		0,57	-0,57
			0,57	-0,57

17100000	CREANCES FIDUCIE		3 087 541,95	-3 087 541,95
17111000	AVANCE FDO	3 774 501,44		3 774 501,44
17200000	AVANCE FIDUCIE		1 000 000,00	-1 000 000,00
17880000	INT.COURUS S/DETTES RATTIA, FDO		61 581,46	-61 581,46
17882000	INT COUR EMPRUNT FIDUCIE	5 484,93	11 030,14	-5 545,21
		3 779 986,37	4 160 153,55	-380 167,18



Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS				
40100000	FOURNISSEURS	33 646,27	1 067 638,39	-1 033 992,12
TOTAL FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		33 646,27	1 067 638,39	-1 033 992,12
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES				
40810000	FOURNISSEURS-FNP	2 806,00	13 620,00	-10 814,00
		2 806,00		-10 814,00
42820000	DETTES PROV. POUR CONGES PAYES	3 108,00	937,62	2 170,38
42861000	PROVISION SALAIRES A PAYER	90,11		90,11
TOTAL PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS		3 198,11	937,62	2 260,49
SECURITE SOC ET ORGANISMES SOCX				
43100000	URSSAF	110,00	4,89	105,11
43710000	PREVOYANCE CADRE+MUTUELLE	165,63	1 705,03	-1 539,40
43720000	GROUPE MORNAY	3 895,50	3 735,65	159,85
43722000	RETRAITE LA MONDIALE ART.82		798,00	-798,00
43770200	PREVOYANCE NON CADRES	28,06	37,44	-9,36
43820000	CHGES.SOCIALES/CONGES A PAYER	1 212,00	365,67	846,33
43860100	FORMATION CONTINUE	43,10	3 029,48	-2 986,38
43860200	EFFORT CONSTRUCTION		1 363,28	-1 363,28
43860300	TAXE D'APPRENTISSAGE	29,26		29,26
43861000	CHARGES SOC. /SALAIRES A PAYER	35,14		35,14
TOTAL SECURITE SOC ET ORGANISMES SOCX		5 518,71	11 039,24	-5 520,53
ETAT ET COLLECTIVITES				
44219999	PRELEVEMENT A LA SOURCE		0,31	-0,31
44571060	TVA COLL./DEBITS-20%		344,03	-344,03
44700000	TVS	788,00	788,00	
44710000	AUTRES IMPOTS & TAXES-CET	1 469,00		1 469,00
44860000	ETAT - CHARGES A PAYER		14 083,00	-14 083,00
44861000		357 887,04	357 887,04	
		360 144,04	373 102,38	
46772000	ABN AMRO COMPTE COURANT		66,00	-66,00
TOTA			66,00	-66,00

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
ACHATS				
ACHATS MATIERES PREM & APPROVIS.				
60110000	ACHATS MATIERES PREMIERES		-15 476,98	15 476,96
60110070	Achats eolane valence	30 662,97	-0,14	30 663,11
60110100	ACHATS MAT PREMIERES CEE		1 475,51	-1 475,51
60110181	HA.MAT.		18 153,60	-18 153,60
60110210	ACHATS MAT.PREM.EOL SOURCING		8 706,26	-8 706,26
60810000	DROIT DE DOUANE		661,31	-661,31
TOTAL ACHATS MATIERES PREM & APPROVIS.		30 662,97	13 519,59	17 143,39
VARIATION STOCK - MAT PREM & APPR				
60310000	VARIATIONS STOCKS MAT.PREMIERE		988 024,00	-988 024,00
60320000	VARIATIONS STOCKS CONSOMMABLES		48 272,00	-48 272,00
			1 036 296,00	-1 036 296,00
60410000	TRAVAUX SOUS-TRAITES		314 256,10	-314 256,10
60410070	TRAVAUX SOUS-TRAITES A ASCODI		2 816,33	-2 816,33
60410081	TRAVAUX SS-TRAITES A ASSIOPOLE		-7 616,34	7 616,34
TOTAL ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES			309 456,09	-309 456,09
MATERIEL, EQUIPTS ET TRAVAUX				
60510000	ACHATS OUTILLAGES-EQP PRODUCT*		164,07	-164,07
TOTAL MATERIEL, EQUIPTS ET TRAVAUX			164,07	-164,07
MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES				
60610000	ELECTRICITE		1 321,46	-1 321,46
60611000	EAU		-722,72	722,72
60640000	FOURNITURES DE BUREAU	6 150,62	10 791,12	-4 640,50
TOTAL MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES		6 150,62	11 389,86	-5 239,24
LOCATIONS				
61350000	LOCATION VEHICULES	9 489,84	10 480,20	-990,36
61351000	LOCATION MATERIEL DE BUREAU	3 896,88	3 896,88	
TOTAL LOCATIONS		13 386,72	14 377,08	-990,36
ENTRETIEN ET REPARATIONS				
61520000	ENTRETIEN/REPARATION IMMEUBLE		365,56	-365,56
61552000	ENTRETIEN/REPARATION VEHICULES	922,40	1 497,60	-575,20
61568000	ENLEVEMENT DES DECHETS		1 736,72	-1 736,72
TOTAL ENTRETIEN ET REPARATIONS		922,40	3 599,88	-2 677,48
PRIMES D'ASSURANCES				
61638000	ASSURANCES VEHICULES SOCIETE	334,80	321,80	13,00
61650000	ASSU CLIENT		1 025,37	-1 025,37
TOTAL PRIMES D'ASSURANCES		334,80	1 347,17	-1 012,37

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
DIVERS				
62843010	PRESTATION GROUPE FDO		812,00	-812,00
TOTAL DIVERS			812,00	-812,00
REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES				
62260000	HONORAIRES	-6 742,00	13 848,66	-20 591,66
62270000	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX		455,28	-455,28
TOTAL REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES		-6 742,00	14 304,94	-21 046,94
TRANSPORTS BIENS ET DU PERSONNEL				
62410000	TRANSPORTS SUR ACHATS		-524,66	524,66
62420000	TRANSPORTS SUR VENTES		49,87	-49,87
62430000	TRANSPORTS INTER SOCIETE		6 104,74	-6 104,74
TOTAL TRANSPORTS BIENS ET DU PERSONNEL			5 629,95	-5 629,95
DEPLACTS, MISSIONS ET RECEPTIONS				
62600000	INDEMNITES KILOMETRIQUES		35,84	-35,84
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		200,34	-200,34
TOTAL DEPLACTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			236,18	-236,18
FRAIS POSTAUX, TELECOMMUNICATIONS				
62610000	FRAIS TELECOMMUNICATIONS		3 031,38	-3 031,38
TOTAL FRAIS POSTAUX, TELECOMMUNICATIONS			3 031,38	-3 031,38
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES				
62700000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	1 657,89	3 069,01	-1 411,12
62789000	COMMISSI AFFACTURAGE EULER	11,05	729,24	-718,19
62799000	FRAIS ABN		1 030,00	-1 030,00
		1 668,94	4 828,25	-3 159,31
IMPOTS ET TAXES SUR REMUNERATIONS				
63330000	FORMATION CONTINUE	43,04	3 304,48	-3 261,44
63340000	EFFORT CONSTRUCTION		1 363,28	-1 363,28
63350000	TAXE D'APPRENTISSAGE	29,26		29,26
TOTAL IMPOTS & TAXES SUR REMUNERATIONS		72,30	4 667,76	-4 595,46
AUTRES IMPOTS ET TAXES				
63511100	CFE	1 469,00	14 083,00	-12 614,00
63514000	TAXES/VEHICULES DE SOCIETE		788,00	-788,00
		1 469,00	14 871,00	
SALAIRES ET APPOINTEMENTS				
64110000	SALAIRES ET APPOINTEMENTS	3 903,84	301 407,95	-297 504,11
64111000	SALAIRES PROVISIONNES	90,11	-5 067,45	5 157,56
64120000	CONGES PAYES	2 170,38	-45 589,64	47 760,02
64140300	AV NAT C		-1 534,35	1 534,35

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
64160000	AVANTAGES EN NATURE		1 534,35	-1 534,35
TOTAL SALAIRES ET TRAITEMENTS		6 164,33	250 740,86	-244 576,53
CHARGES SOCIALES				
64510000	COTISATIONS A L'URSSAF	842,29	74 891,34	-74 049,05
64521000	COTISATIONS MUTUELLE CADRES	279,24	4 336,06	-4 056,82
64530000	COT.AUX CAISSES RET.NON CADRES	687,07	29 376,04	-28 688,97
64531000	COT.AUX CAISSES RET. CADRES		854,28	-854,28
64540000	COTISATIONS AUX ASSEDIC	180,76	12 723,62	-12 542,86
64550000	COTISATIONS PREV.NON.CADRES	56,16	650,52	-594,36
64551000	COTISATIONS PREV.CADRES		4 828,51	-4 828,51
64560100	CH.SOC./SALAIRES A PAYER	35,14	-2 204,56	2 239,70
64562000	CH.SOC./CONGES A PAYER	846,33	-20 004,65	20 850,98
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL/PHARMACIE	80,50		80,50
TOTAL CHARGES SOCIALES		3 007,49	105 451,16	-102 443,67
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				
64800000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	17 855,62	901 004,52	-883 148,90
64899999	CHARGES PSE	-27 119,10	-1 265 784,66	1 238 665,56
		-9 263,48	-364 780,14	355 516,66
DEPRECIATIONS SU				
68174000	DOTATION PROV.DEPREC.CREANCES		2 754,22	-2 754,22
TOTAL DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT			2 754,22	-2 754,22
PROVISIONS				
68150000	DOT.PROV.RISQUES & CHARGES EXP		10 075,00	-10 075,00
			10 075,00	-10 075,00
PERTES CHANGE EXPLOITATION				
65600000	PERTES CHANGE EXPLOITATION		500,26	-500,26
65800000	CHARGES DIVERSES DE GESTION	446,41	203,59	242,82
		446,41	703,85	-257,44
DOTATIONS SU				
68650000	DOT.PROV.RISQUES FINANCIERS	416 918,53		416 918,53
TOTAL DOTATIONS SUR AMORT DEPREC ET PROVISIONS		416 918,53		416 918,53
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES				
66118000	INTERETS DES EMPRUNTS	3 894,52	4 500,01	-605,49
66181000	INTERETS DES DETTES COMMERCIAL	476,77	22,88	453,89
66189010	INTERETS C/C FDO	84 982,47	83 581,46	1 401,01
66800000	Autres charges financières	0,60		0,60

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
66810000	COMMISSIONS DE FINANCEMENT		27 047,58	-27 047,58
			115 151,93	-25 797,57
67100000	CHGES EXCEPT. S/OP DE GEST*		52,00	-52,00
67120000	AMENDE ET PENALITE		299,76	-299,76
67180000	CHARGES EXCEPT/OPERAT. DE GEST	97 660,10	1 384 084,47	-1 286 424,37
67200000	CHARGES S/EXERCICE ANTERIEUR		39 976,75	-39 976,75
67220000	CHARGES S/EX ANT INT FIDUC		24 977,36	-24 977,36
TOTAL CHARGES EXCEPT DE GESTION		97 660,10	1 449 390,34	-1 351 730,24
CHARGES EXCEPT EN CAPITAL				
67660000	CHARGES EXCEPT. DIVERSES	1 541,13	104 503,27	-102 962,14
TOTAL CHARGES EXCEPT EN CAPITAL		1 541,13	104 503,27	-102 962,14
DOT EXCEPT AUX AMORT DEPREC & PROVISIONS				
68750000	Dot aux prov risques et charges exc	14 369,00		14 369,00
		7 478,33	64 244,16	-56 765,83
		21 847,33	64 244,16	-42 396,83

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
PRODUCTION VENDUE - FRANCE				
70110000	VENTES PRODUITS FINIS	4 780,00	461 478,67	-456 698,67
70110010	VENTES PRODUITS FINIS EOL FDO		7 865,95	-7 865,95
70110012	VENTES PDTS FINIS A EOL ANGERS	-6 306,11	267 956,66	-274 264,79
70110014	VENTES PDTS FINIS A EOL CAEN		4,72	-4,72
70110015	VENTES PDTS FINIS A EOL COMBRE		28 480,23	-28 480,23
70110017	VENTES PDTS FINIS A EOL MONTC		438,58	-438,58
70110018	VENTES PDTS FINIS A EOL RONCO		438,09	-438,09
70110021	VTE PDTS FINIS ULIS		6 973,79	-6 973,79
70110030	VENTES PDTS FINIS A ARDELEC		631,41	-631,41
70110050	VENTES PDTS FINIS A EOL NEUILL		344,09	-344,09
70110070	VENTES PDTS FINIS A EOL VALENC	2 064,18	-12 251,01	14 315,19
TOTAL PRODUCTION VENDUE - FRANCE		536,07	762 361,20	-761 825,13
PRODUCTION VENDUE - EXPORT				
70110100	VENTES PDTS FINIS CEE		43 259,74	-43 259,74
70110200	VENTES PDTS FINIS EXPORT		-607,00	607,00
TOTAL PRODUCTION VENDUE - EXPORT			42 652,74	-42 652,74
PRODUCTION SERVICES - FRANCE				
70830070	Refecturations Divers VALENCE		2 644,73	-2 644,73
70880012	AUTRES PDTS-CESS APPRO-EOL ANG		15 087,15	-15 087,15
70880015	AUTRES PDTS-CESS APPRO-EOL COM		335,00	-335,00
70880070	AUTRES PDTS-CESS APPRO-EOL VAL		647,48	-647,48
			18 714,36	-18 714,36
71331000	VARIATION STOCKS PROD EN COURS		-453 785,00	453 785,00
71355000	VARIATION STOCKS PROD. FINIS		-74 860,98	74 860,98
TOTAL PRODUCTION STOCKEE			-528 645,98	528 645,98
REPRISES AMORT DEPREC PROV TRANSF CHARGE				
78173000	REPRISES/PROV.DEPREC.STOCKS		665 726,00	-665 726,00
TOTAL REPRISES AMORT DEPREC PROV TRANSF CHARGE			665 726,00	-665 726,00
AUTRES PRODUITS				
75600000	GAINS CHANGE EXPLOITATION		2 570,30	-2 570,30
	PRODUITS DIVERS DE GESTION	5,38	501,53	-496,15
		5,38	3 071,83	-3 066,45
PRODUITS FINA				
76188010	INTERETS C/C FDO		11 590,69	-11 590,69
TOTAL PRODUITS FINANCIERS PARTICIPATION			11 590,69	-11 590,69

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
PROD. VAL MOBILIERES ET CREANCES				
76270000	INTERETS C/C FDO	14 412,10		14 412,10
TOTAL PROD. VAL MOBILIERES ET CREANCES		14 412,10		14 412,10
REPRISES SUR PROV DEPREC ET TRANSF CHARGE				
76650000	REPRISES PROV FINANCIERES	365 992,22	31 477,16	354 515,06
TOTAL REPRISES SUR PROV DEPREC ET TRANSF CHARGE		365 992,22	31 477,16	354 515,06
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE				
76600000		10,39		10,39
		10,39		10,39
77170000	Dégrèvements impôts autres IS		24 449,00	-24 449,00
77180000	PRODUITS EXCEPT./OP.DE GEST*	16 794,81	12 711,36	4 083,45
TOTAL PRODUITS EXCEPT DE GESTION		16 794,81	37 160,36	-20 365,55
REPRISES PROV DEPREC & TRANSF DE CHARGES				
78750000	REPRISES / PROV.RISQ.&CHARGES	74 500,00	1 669 640,32	-1 595 140,32
78760000	REP / PROV DEP STOCK EXCEPT		474 512,00	-474 512,00
		74 500,00	2 144 152,32	-2 069 652,32

Documents Fiscaux

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS EOLANE VAILHAUQUES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 5 ALLEE DU CRET 69890 LA TOUR-DE-SALVAGNY		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 4 5 3 4 5 7 4 9 1 0 0 0 3 4		Néant ☐ *						
		Exercice N clos le, 31122020						
		N-1 31122019						
		Net 3						
		Net 4						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
Capital souscrit non appelé (I) AA								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	397 380	397 380		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	33 674	19 262	14 412	1 217 750
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ		BK	431 055	416 643	14 412	1 217 750
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	149 654	137 877	11 777	54 013
		Autres créances (3)	BZ	CA	166 467		166 467	240 358
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG	5 908		5 908	369 932
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				974
TOTAL (III)		CJ	CK	322 029	137 877	184 152	665 279	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	753 085	554 520	198 564	1 883 029	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CP		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

M

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS BOLANE VAILHAUQUES</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000)			DA	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	30 000	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(4 493 243)	(4 504 738)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(183 350)	11 494
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(4 346 594)	(4 163 243)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	59 859	119 715
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	59 859	119 715
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	300 000	300 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	3 779 986	4 160 153
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	36 452	1 081 258
	Dettes fiscales et sociales			DY	368 860	385 079
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		66
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	4 485 299	5 926 557	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	198 564	1 883 029	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	4 185 299
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS EOLANE VAILHAUQUES							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	536	FE		FF	536	805 013	
		FG		FH		FI		18 714	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	536	FK		FL	536	823 728	
	Production stockée*					FM		(528 645)	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		665 726	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5	3 071	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	541	963 880
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	30 662	13 022
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		1 036 296
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	15 721	369 674
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	1 541	19 538
	Salaires et traitements*						FY	6 164	250 740
	Charges sociales (10)						FZ	(6 255)	(259 328)
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {		- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA			
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		2 754			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		10 075			
	Autres charges (12)						GE	446	703
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	48 280	1 443 476
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(47 739)	(479 595)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		11 590
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	14 412	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	385 992	31 477
	Différences positives de change						GN	10	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	400 414	43 067	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	416 918	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	89 354	115 151
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	506 272	115 151	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(105 858)	(72 084)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(153 597)	(551 680)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SAS EOLANE VAILHAUQUES**Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	16 794		37 160	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	74 500		2 144 152	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	91 294		2 181 312	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	97 660		1 449 390	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 541		104 503	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	21 847		64 244	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	121 048		1 618 137	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(29 753)		563 174	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices *		HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	492 250		3 188 260	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	675 601		3 176 765	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(183 350)		11 494	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY				
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IH			64 954	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IJ			11 590	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IK			83 581	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	HX				
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC				
	(9) Dont transferts de charges	RD				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	AI				
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A4				
	(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Charges PSE REVITALISATION ET HONORAIRES		97 660			
	Solde CVAE 2019 TVTS 2020 REGUL DE COMPTE		1 541			
	Solde CFE ET REGUL DE COMPTE 2020				16 794	
PROVISIONS CLIENTS DOUTEUX		20 047				
REPRISE PSE PROVISION				74 500		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation

1 / 1

31/12/2020

Cegid Group

11

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS EOLANE VAILHAUQUES										Néant ☐ *		
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		Dont Composants	M3		KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	1 603 742	8V		8W	391 064
		Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV			
TOTAL IV					LQ	1 603 742	LR		LS	391 064		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	1 603 742	ØH		ØJ	391 064	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		3		4		4		
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG		NH		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
		Autres participations					IO		ØX	1 563 751	ØY	431 055
		Autres titres immobilisés					II		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F			
TOTAL IV					I3		NJ	1 563 751	NK	431 055		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	1 563 751	ØL	431 055	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

M

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2021
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31122020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS EOLANE VAILHAUQUES

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

m

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS EOLANE VAILHAUQUESNéant ☒ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

M

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS EOLANE VAILHAUQUES**Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise <u>SAS EOLANE VAILHAUQUES</u>										Néant ☐ *	
Nature des provisions			Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	10 075	4B		4C		4D	10 075		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	9 640	4P		4R		4S	9 640		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	275	4V		4W	275		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O		5P		5Q		5R			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	100 000	5W	14 369	5X	74 500	5Y	39 869		
	TOTAL II	5Z	119 715	TV	14 644	TW	74 500	TX	59 859		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D		
		- corporelles	6E		6F		6G		6H		
		- titres mis en équivalence	6J		6J		6J		6J		
		- titres de participation	9U	385 992	9V	397 380	9W	385 992	9X	397 380	
		- autres immobilisations financières (1) *	6K		6K	19 262	6K		6K	19 262	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S			
	Sur comptes clients	6T	130 399	6U	7 478	6V		6W	137 877		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A			
	TOTAL III	7B	516 391	TY	424 121	TZ	385 992	UA	554 520		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	636 106	UB	438 765	UC	460 492	UD	614 360		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF						
	- financières		UG	416 918	UH	385 992					
	- exceptionnelles		UJ	21 847	UK	74 500					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I									10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.											
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.											

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

m

Désignation

1 / 1

31/12/2020

[illegible]

Désignation

N° 2056
1 / 1

31/12/2020

[illegible]

h

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	33 674	UM	33 674	UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		UY		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	25 888		25 888					
	Autres créances clients	UX	123 766		123 766					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	142 018		142 018				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP	24 449		24 449				
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
	Charges constatées d'avance	VS								
	TOTALUX			VT	349 796	VU	349 796	VV		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
RENOIS	(1)	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
			à plus d'1 an à l'origine	VH	300 000		300 000				
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	3 779 986		3 779 986					
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	36 452		36 452					
		Personnel et comptes rattachés	8C	3 198		3 198					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	5 518		5 518					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW								
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	360 144		360 144					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI								
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K								
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTALUX			VY	4 485 299	VZ	4 185 299		300 000			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS EOLANE VAILHAUQUES		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122020	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		SU	25 822	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	
		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					
TOTAL I				WR	445 114
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				
	Majoration d'amortissement*				
Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		0Y	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					
TOTAL II				XH	192 489
III. RÉSULTAT FISCAL					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	252 624
		déficit (II moins I)		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	252 624
				XO	

Désignation

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2020

[illegible]

h

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS EOLANE VAILHAUQUES**

N° SIRET : **45345749100034**

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : **SIE LYON OUEST**
165 Rue Garibaldi
69401 LYON CEDEX 03

Exercice du : **01012020** au : **31122020**

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	445 114
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 <i>bis</i> du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	445 114
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	183 350
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 <i>bis</i> JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	183 350
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	261 763	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		261 763
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS EOLANE VAILHAUQUES</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
Provision pour perte de change			8X	275	8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	275	YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS EOLANE VAILHAUQUES

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE LYON OUEST
 165 Rue Garibaldi
 69401 LYON CEDEX 03

Exercice du : 01012020 au : 31122020

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			M5
			7 628 619
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis
Déficits imputés			J9
Déficits reportables			M6
Déficits nés au titre de l'exercice			H8
Total des déficits restant à reporter			H9
			7 366 855

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
			(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
			(3)			
	N - 2		(2)			
			(3)			
	N - 3		(2)			
			(3)			
	N - 4		(2)			
			(3)			
	N - 5		(2)			
			(3)			
	N - 6		(2)			
			(3)			
	N - 7		(2)			
			(3)			
	N - 8		(2)			
			(3)			
	N - 9		(2)			
			(3)			
	N - 10		(2)			
			(3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS EOLANE VAILHAUQUES										Néant ☐									
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(4 504 738)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB												
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	11 494		- Autres réserves	ZD													
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE													
					Autres répartitions	ZF													
	TOTAL I	0F	(4 493 243)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		(4 493 243)											
										TOTAL II	ZH	(4 493 243)							
RENSEIGNEMENTS DIVERS																			
Exercice N :																			
Exercice N - 1 :																			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7		YQ														
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR														
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS														
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance				YT					309 456									
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8	9 489	XQ	13 386				14 377									
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU														
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	(6 742)				14 304									
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV														
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES		ST	9 076				31 535									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	15 721				369 674									
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 469				14 083									
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		9Z	72				5 455									
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 541				19 538									
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	107				164 867									
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	11 246													
DIVERS	- Montant brut des salaires *				0B	3 903													
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S														
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.18	%			1.32	%								
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP																
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG														
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH															
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL									
					Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC									
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	(624 026)	Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO									
					Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4	1	3	1	0	1	9	5	7	0	0	0	5

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS EOLANE VAILHAQUES

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 165 Rue Garibaldi BP 3170 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée : 45345749100034

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	252 624		CB				
Jelons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			CE				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)	CF			CG				
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CH			CJ				
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CL							
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CM			CN				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	DU			DV				
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	CP							
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CR			CS				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CT							
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CU							
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CV			CW				
Autres régularisations (à détailler)	CX	252 624		CY				
TOTAL	CZ	252 624		DA				
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)								
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME				Cessions d'immobilisations				
				Plus-values et réintégrations		Moins-values et déductions		
				Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	9 139	A1	C2	C3	416 643
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5		A2	C6	C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9		A3	D1	D0	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY		A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2		A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6		A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA		A7	EB	EC	
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	9 139	A8	EF	EG	416 643
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR				A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7				B6		
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5				B4	407 504
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %								
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)				B3				

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contrevenant avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS EOLANE VAILHAUQUES

N° SIRET : 45345749100034

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE LYON OUEST
165 Rue Garibaldi
69401 LYON CEDEX 03

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1				
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2				
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3				
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4				
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5				
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6			252 624	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7				
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8				
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9				
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10				
Réévaluations libres	11				
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12				
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13			252 624	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS EOLANE VAILHAUQUES

Néant ☒ *

A.

	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

I. Immobilisations*

B.

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)	Plus-values taxables à 19 % (1)
1				19 %	15 % ou 12,8 %
2					0 %
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13	éléments cédés		+		
14			+		
15			+		
16			+		
17					
18					
19					

II - Autres éléments

m

Désignation de l'entreprise : SAS EOLANE VAILHAUQUES		Néant	X*			
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
	N-8					
N-9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS EOLANE VAILHAUQUES

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^②.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ^① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ^① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 12,8 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ^③	Solde des moins-values à 12,8 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ^②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ^③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ^④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ^⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS EOLANE VAILHAUQUES</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2021

Désignation de l'entreprise : SAS EOLANE VAILHAUQUES		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

m

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 4 5 3 4 5 7 4 9 1 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS EOLANE VAILHAUQUES

ADRESSE (voie) 5 ALLEE DU CRET

CODE POSTAL 69890

VILLE LA TOUR-DE-SALVAGNY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	30 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination FINANCIERE DE L OMBREE

N° SIREN (si société établie en France) 413101957 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 30 000

Adresse : N° 8 Voie

Code Postal 49000 Commune ANGERS Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.1.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET

4 5 3 4 5 7 4 9 1 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS EOLANE VAILHAUQUES

ADRESSE (voie)

5 ALLÉE DU CRET

CODE POSTAL

69890

VILLE

LA TOUR-DE-SALVAGNY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique	SARL	Dénomination	EOLANE TEMARA
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100.00
Adresse :	N° 14	Voie	
Code Postal	11700	Commune	TEMARA
		Pays	MAR
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ETAT D'ENDETTEMENT

EOLANE VAILHAUQUES

453 457 491 R.C.S. LYON

Greffé du Tribunal de Commerce de LYON

Imprime

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DELIVRE ET CERTIFIE PAR LE GREFFIER

Les recherches effectuées sur le nom, la dénomination et l'adresse de l'entreprise ci dessus, sélectionnés par vos soins lors de la consultation du Registre du Commerce, NE REVELENT AUCUNE INSCRIPTION. Toutefois, seul un état certifié par le Greffier peut faire foi de l'absence d'inscription, sous réserve des inscriptions dont les délais pourraient être impactés pendant la période juridiquement protégée conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020.

RECEVOIR
PAR
COURRIER

Vous pouvez demander au greffe d'effectuer pour vous la recherche d'un débiteur : choisissez le report de commande au greffe et recevez par courrier l'état d'endettement du débiteur.

TYPE D'INSCRIPTION	FICHIER À JOUR AU
Privileges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	24/06/2021
Privileges du Trésor Public	24/06/2021
Protêts	24/06/2021
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	24/06/2021
Privileges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	24/06/2021
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	24/06/2021
Déclarations de créances	24/06/2021
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	24/06/2021
Publicité de contrats de location	24/06/2021
Publicité de clauses de réserve de propriété	24/06/2021
Gage des stocks	27/06/2021
Warrants	24/06/2021
Prêts et délais	24/06/2021
Biens inaliénables	24/06/2021



